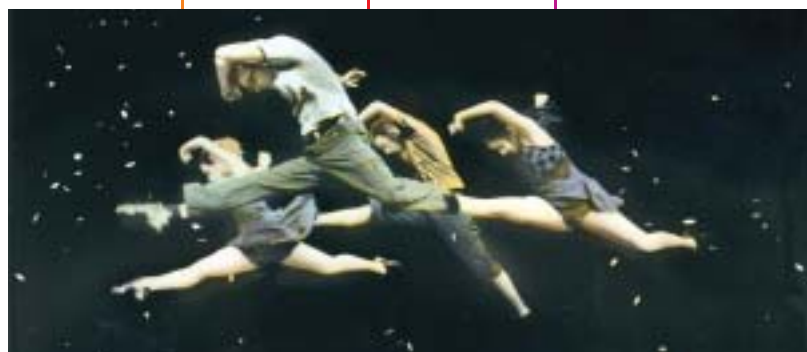
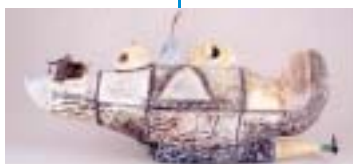


RAPPORT ANNUEL 2004-2005



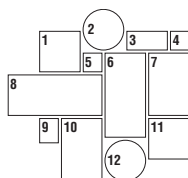
Conseil des arts
et des lettres

Québec

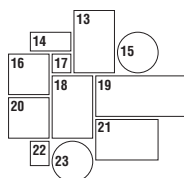


SOMMAIRE

Lettre à la Ministre	3
La déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents	4
Le Conseil des arts et des lettres du Québec, son mandat, ses valeurs	5
Le message du président-directeur général	6
Le Conseil d'administration et les comités	9
Le personnel	10
Les faits saillants de l'année 2004-2005	11
Les résultats de l'année 2004-2005	
Réalisation des orientations stratégiques	13
Recherche et création Stimuler et appuyer le développement de la carrière des artistes et des écrivains aux différentes étapes de leur cheminement	15
Production Consolider le réseau des organismes de production et de diffusion	21
Diffusion au Québec Renforcer la promotion et la circulation des œuvres et des productions artistiques au Québec	25
Diffusion hors Québec Canaliser le soutien destiné au rayonnement des artistes, des écrivains et des organismes sur la scène internationale	27
Communication et gestion Déployer les compétences et renforcer les actions institutionnelles du Conseil	30
La répartition du soutien financier du Conseil par secteur artistique	34
Les activités du Conseil	36
Les résultats au regard du plan stratégique et de la déclaration de services aux citoyens	37
Les états financiers	42
Subventions et bourses accordées aux organismes et aux artistes professionnels en 2004-2005	57



Couverture arrière



Couverture avant

1. **Compagnie Flak**

Adela, mi amor, du chorégraphe José Navas, pour six danseuses et compositeur sur scène. Cet organisme a reçu du Conseil un soutien accru suite à une appréciation exceptionnelle lors de l'évaluation globale.

Photo : Cylla Von Tiedemann

2. **Société de musique contemporaine du Québec**

Les Noces, œuvre de Igor Stravinsky, présentée dans une version inédite pour quatuor vocal, six percussions, deux cymbalums, piano mécanique numérique, harmonium numérique et chœur mixte, à l'occasion du festival Montréal/Nouvelles Musiques.

Photo : Michel Dubreuil

3. **Compagnie Jean Duceppe**

Les bonbons qui sauvent la vie, de Serge Boucher, avec Maude Guérin et Michel Dumont. La Compagnie Jean Duceppe reçoit un financement du Conseil sur une base pluriannuelle.

Photo : François Brunelle

4. **Le conteur Fred Pellerin**

Boursier du Conseil, il a obtenu un soutien financier pour participer en France au Festival de théâtre Les Francophonies en Limousin, à Limoges, et au Festival Contes en hiver, à Tarbes.

Photo : Laurence Biron

5. **Fontaine**, de l'artiste Jocelyn Robert, présentée à la Galerie de l'UQAM à Montréal. Au cours de 2004-2005, deux expositions, dont une rétrospective et deux publications ont été consacrées au travail exceptionnel de cet artiste en arts médiatiques.

Photo : Paul Litherland

6. **Cirque Éloïse**

Nomade, La nuit, le ciel est plus grand, écrit et mis en scène par Daniele Finzi Pasca. Le Cirque a effectué une tournée de plus de 120 représentations de ce spectacle en Europe, en Asie et aux États-Unis.

Photo : Valérie Remise

7. **Compagnie Marie Chouinard**

Chorale, une création de la chorégraphe Marie Chouinard avec les danseurs Isabelle Poirier, James Viveiros et Carol Prieur. Cette œuvre a été présentée en tournée en Europe, au Moyen-Orient et en Asie.

Photo : Marie Chouinard

8. **Manif d'art de Québec**

Cet événement biennal dédié à la diffusion et la promotion des arts visuels actuels a lieu à Québec. Au mur, *Célébration de l'impact*, œuvre de Daniel Erban et *Communion*, sculpture de l'artiste Dgino Cantin.

Photo : Ivan Binet

9. **Parachute**, revue d'art contemporain qui célébrait ses 30 ans de publication. Les périodiques culturels sont de précieux outils de diffusion pour la création contemporaine et le Conseil est un partenaire majeur de leur édition et de leur promotion.

10. **Teesri Duniya Theatre**

Cet organisme a reçu exceptionnellement un financement pour un projet sur une base récurrente de deux ans. Le Conseil reconnaît ainsi le travail de certains créateurs dont la démarche et le projet sont considérés porteurs au plan artistique. Les comédiennes Emilee Veluz, Cécile Cristobal, Elizabeth Lofranco et Nadine Villasin dans la production *Ms. Orient(ed)*.

Photo : Bo Huang

11. **Théâtre Le Clou**

L'Héritage de Darwin, un texte d'Évelyne de la Chenelière mis en scène par Sylvain Scott, qui s'adresse au public adolescent. Avec Simon Ménard.

Photo : Simon Ménard

12. **Théâtre La Rubrique**

Toilette de soirée de Richard Thériault, mise en scène par Patric Saucier, créée à Jonquière. Sur la photo : Josée Gagnon, Christian Ouellet et Monique Gauvin.

Photo : Jean Briand/Comunimage.net

13. **Les Violons du Roy**

Sous la direction de Bernard Labadie, les Violons du Roy ont effectué une tournée européenne en juillet 2004 en Allemagne, en France, en Autriche et au célèbre Concertgebouw d'Amsterdam.

14. **Nautilus**, sculpture du céramiste Maurice Savoie présentée à Matera. Ce centre de diffusion en métiers d'art, soutenu par le Conseil, a organisé une exposition-hommage et publié un ouvrage consacré à cet artiste également boursier du Conseil.

Photo : Pierre Gauvin

15. **Dulcinée Langfelder et cie**

Créé en 1999, le spectacle *Victoria*, interprété par l'artiste multidisciplinaire Dulcinée Langfelder, continue à remporter du succès sur la scène internationale.

Photo : Cylla Von Tiedemann

16. **Bourses de carrière**

Les lauréats des bourses de carrière accordées par le Conseil des arts et des lettres : les écrivaines Suzanne Jacob et Denise Desautels, l'architecte Jacques Plante, ainsi que Gilles Mihalcean, récipiendaire de la bourse de carrière Jean-Paul Riopelle, en compagnie d'Yvan Gauthier, président-directeur général du Conseil.

Photo : Normand Rajotte

17. **Taima**

Ce groupe, composé d'Alain Auger et Elisapie Isaac, boursière du Conseil en musique, gagne en popularité depuis le lancement de son disque compact *Taima*.

Photo : Bernard Fougère

18. **La La La Human Steps**

Amelia, chorégraphie d'Édouard Lock, fondateur et directeur artistique de La La La Human Steps, avec les danseurs Zofia Tujaka et Bernard Martin. Cette œuvre a été acclamée à travers le monde et a été couronnée à plusieurs occasions.

Photo : Édouard Lock

19. **Cas Public**

Nous n'irons plus au bois, premier spectacle jeune public de la chorégraphe Héliane Blackburn qui s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans, connaît un succès sans précédent depuis sa création en 2001. Avec Yves St-Pierre, Pierre Lecours, Sonya Stefan et Louise Michel Jackson Millette.

Photo : Rolline Laporte

20. **4D art et Théâtre du Nouveau Monde**

La Tempête de William Shakespeare dans une mise en scène de Denise Guilbault et des concepteurs multimédias Michel Lemieux et Victor Pilon. Sur scène, Denis Bernard et en virtuel, Pierre Curzi. Une rencontre théâtrale inédite est née de la collaboration de ces deux organismes soutenus par le Conseil.

Photo : Victor Pilon

21. **ESPACE GO**

Les comédiens Émilie Bibeau, Denis Roy, Anne-Marie Cadieux, Maxim Gaudette et Monique Miller réunis dans la pièce *Gertrude [Le Cri]* d'Howard Barker mise en scène par Serge Denoncourt. Cette pièce est l'une des œuvres qui étaient à l'affiche de la 25^e saison de la compagnie.

Photo : Robert Etcheverry

22. **Lettres québécoises**

La revue littéraire *Lettres québécoises*, fondée en 1976, est l'un des périodiques culturels soutenus par le Conseil des arts et des lettres du Québec.

23. **Orchestre symphonique de Montréal**

Avant d'entrer en fonction à titre de directeur musical désigné de l'OSM, Kent Nagano a dirigé l'orchestre dans le cadre de la saison 2004-2005.

Photo : Archives de l'OSM

Le 17 juin 2005

Madame Line Beauchamp
Ministre de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 5G5

Madame la Ministre,

C'est avec plaisir que je vous transmets le rapport annuel
du Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi que les états financiers
de l'exercice terminé le 31 mars 2005.

Ce document a été produit conformément aux dispositions de la loi de notre société.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président-directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yvan Gauthier', written in a cursive style.

Yvan Gauthier

LA DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

Québec, le 17 juin 2005

L'information contenue dans le présent *Rapport annuel de gestion 2004-2005* du Conseil des arts et des lettres du Québec relève de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les pages qui suivent donnent une fidèle description de la mission, des mandats et des orientations stratégiques du Conseil. Y sont par ailleurs présentés les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats obtenus, basés sur des données exactes et fiables.

Je déclare que les données rapportées dans le présent document de même que les contrôles qui leur sont afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2005.

Le président-directeur général,

Yvan Gauthier

SON MANDAT, SES VALEURS

Créé dans la foulée de la première Politique culturelle du Québec, le Conseil des arts et des lettres du Québec est une société d'État qui a pour mission de promouvoir et de soutenir le développement des arts et des lettres. À travers l'ensemble de ses interventions, il veille au respect du statut de l'artiste professionnel et à l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes, des écrivains et des travailleurs culturels.

Le Conseil a pour mandat de soutenir dans toutes les régions du Québec la création, l'expérimentation et la production dans les domaines des arts de la scène, des arts visuels, des arts médiatiques, de la recherche architecturale, des métiers d'art et de la littérature, et d'en favoriser le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes professionnels. Le Conseil doit donner au ministre de la Culture et des Communications son avis sur toute question que celui-ci lui soumet relativement aux domaines ou matières de sa compétence ; il peut en outre accompagner l'avis de ses recommandations.

Enfin, il peut conclure des ententes avec des partenaires du Québec et de l'étranger, former des comités et recevoir des contributions compatibles avec ses attributions.

Pour remplir son mandat, le Conseil gère un ensemble de programmes de bourses et de subventions dont les modalités d'attribution reposent sur le principe de l'évaluation au mérite par des comités formés de pairs. Le Conseil participe également à la reconnaissance des artistes et des écrivains par l'octroi de prix à la création artistique en région, la remise de prix annuels de divers regroupements professionnels et de bourses de carrière. Il a le pouvoir de gérer, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, tout programme d'aide financière que lui confiera un ministère ou un organisme public.

Les affaires du Conseil sont administrées par un conseil d'administration d'au plus treize membres, nommés par le gouvernement, sur proposition de la ministre de la Culture et des Communications, après consultation auprès d'organismes qu'il considère représentatifs des milieux des arts et des lettres. Les membres proviennent de ces milieux et de différentes régions du Québec.

Depuis sa création, le Conseil souscrit à des valeurs qui sont partagées par la communauté artistique et littéraire et qui inspirent ses orientations :

Respect de l'autonomie et de la liberté de création des artistes et des écrivains

Respect de l'indépendance artistique et administrative des organismes artistiques

Concertation avec les milieux artistique et littéraire

Rigueur et transparence des modes d'attribution de l'aide financière

Reconnaissance du mérite artistique par les pairs

Après avoir milité pour le milieu des arts et des lettres pendant de nombreuses années, j'ai eu l'immense plaisir de me joindre au Conseil des arts et des lettres du Québec en juillet 2004. J'y ai trouvé des employés d'une grande compétence et des administrateurs dévoués à notre mission de toujours mieux servir les artistes et les écrivains professionnels ainsi que les organismes artistiques sans but lucratif. Pendant l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2005, le Conseil a souligné ses dix premières années d'existence ; ce fut l'occasion de produire des bilans, de faire face aux interrogations et de tracer des perspectives pour relever les défis de la prochaine décennie avec vigueur et enthousiasme.

Un élan remarquable

J'ai beaucoup de satisfaction à constater l'effervescence qui se manifeste dans l'ensemble des secteurs artistique et littéraire. En effet, le Conseil a reçu cette année un nombre impressionnant de demandes d'aide financière : 4 251 de la part des artistes et 1 361 de la part des organismes.

Les secteurs des arts et des lettres ont connu un élan remarquable au cours des dernières années et les actions du Conseil y ont contribué largement. Selon nos données les plus récentes, près de six millions de personnes suivent différentes activités artistiques et littéraires au Québec, soit un million de plus qu'il y a cinq ans. Parallèlement à la hausse significative de la circulation des œuvres et des artistes sur le territoire québécois, leur diffusion à l'échelle mondiale a véritablement explosé, entraînant un impact économique majeur : les revenus engendrés par les seules activités de tournées sont passés de quelque 10 millions de dollars à 19 millions au cours de cette période. Impressionnants, ces chiffres révèlent la force artistique et littéraire du Québec et présentent une image positive et bien plus nuancée du milieu des arts et des lettres. Ils reflètent les retombées des investissements publics consentis aux arts et aux lettres pendant la période où le budget du Conseil connaissait sa plus forte croissance.

Des défis considérables

Malgré l'augmentation des subventions publiques, les problèmes de financement et de consolidation des organismes subsistent. L'amélioration des revenus et des conditions de vie des artistes demeure encore un défi considérable. Paradoxalement, la mondialisation favorise et gêne à la fois le développement de publics et le rayonnement à l'étranger. La mondialisation des marchés a ouvert de nouvelles portes aux écrivains, aux artistes professionnels et aux organismes artistiques québécois, tout en les soumettant à de nouvelles règles de concurrence. L'Union européenne favorise d'abord les échanges entre les pays membres, rendant les marchés européens plus difficiles à pénétrer et plus onéreux à investir pour les organismes québécois. Quant au marché américain, il est devenu plus difficile à percer malgré sa proximité en raison des nombreuses restrictions et exigences imposées depuis les événements du 11 septembre 2001. Par ailleurs, les mutations technologiques remettent en question plusieurs pratiques traditionnelles de création, de production et de diffusion dans le domaine des arts et des lettres.

Un plan stratégique adapté à la réalité actuelle

Pour élaborer un plan stratégique qui renforce le travail des artistes et des organismes, il nous fallait au départ resserrer les liens du Conseil avec la communauté culturelle, bien saisir les besoins des disciplines et identifier des solutions adaptées à la réalité actuelle. Dans un premier temps, le Conseil a procédé à une évaluation globale des organismes, qui a permis de recueillir les avis et les recommandations de comités consultatifs formés par des pairs. Puis, dans le cadre de la production de son prochain plan stratégique, le Conseil a invité pour la première fois plus de 70 représentants d'associations professionnelles et d'organismes de services nationaux et régionaux à commenter l'avant-projet de son plan lors d'une rencontre tenue le 8 octobre 2004. Le Conseil a aussi organisé de vastes consultations avec les organismes les plus actifs sur la scène internationale afin de consolider le soutien aux compagnies qui font rayonner le Québec à l'étranger.



Le plan stratégique discuté et amendé lors des consultations appelle le Conseil à moduler ses actions en tenant compte de l'écologie d'ensemble du développement des arts et des lettres. Il met de l'avant l'équilibre nécessaire, mais variable selon les disciplines, entre la création, la production et la diffusion de même qu'entre la qualité artistique et le développement de publics. L'occupation culturelle de tout le territoire québécois se dégage comme une perspective fondamentale. Le plan souligne la nécessité de soutenir la diversité culturelle en appuyant les artistes et les organismes créateurs de toutes les régions et de toutes origines. Il affirme l'importance du financement public des arts et des lettres, tout en souhaitant une diversification des sources de revenus. Toutes ces orientations se reflètent notamment dans les chantiers de réflexion amorcés cette année en vue d'une révision poussée des programmes de bourses aux artistes et de subventions aux organismes, mais aussi de la politique des prix et reconnaissances du Conseil.

Dans certaines disciplines, particulièrement en danse et en arts visuels, des chantiers d'envergure vont se concrétiser au cours de la prochaine année. En danse, par exemple, la relance d'un événement international majeur à Montréal est partagée par les principaux paliers gouvernementaux, geste important pour la revitalisation de ce secteur. Plusieurs organismes ont traversé des crises graves. Pour y faire face, le Conseil a créé à l'interne un observatoire des organismes en difficulté lui permettant de mieux comprendre leur évolution. Il a aussi mis sur pied une escouade d'experts chargés d'intervenir de façon urgente auprès des organismes en difficulté, notamment pour réaliser un plan de redressement financier, procéder à une analyse organisationnelle ou évaluer la gouvernance d'un organisme.

Sur le plan du financement, le Conseil a conclu plusieurs ententes avec les régions et les villes désireuses d'améliorer leur développement culturel, ce qui a eu pour effet de doubler la mise de fonds du Conseil. Ces ententes d'appariement entre le Conseil et les instances régionales ou municipales non seulement augmentent le financement des arts et des lettres dans les régions et les villes concernées, mais constituent de puissants instruments de concertation dont bénéficient directement les artistes et les organismes.

Le Conseil a assuré une meilleure présence sur tout le territoire du Québec. Au cours de la dernière année, plus de 150 rencontres à l'occasion de remises de prix, de signatures d'ententes et autres événements ont donné lieu à des discussions avec des représentants d'une dizaine de régions et de municipalités, notamment les villes de Montréal et de Québec. À cet égard, je souhaite remercier chaleureusement les maires et les membres des conférences régionales des élus qui nous ont assurés de leur collaboration et de leur volonté d'appuyer une activité artistique et littéraire locale, tout en facilitant le développement d'une nouvelle économie culturelle. Je tiens également à souligner la précieuse coopération des conseils régionaux de la culture et des directions régionales du ministère de la Culture et des Communications, qui demeurent nos partenaires sur le terrain.

Je souhaite remercier les membres de l'équipe de direction et tous les employés pour leur accueil, leur dévouement et leur expertise. Leurs efforts acharnés, inspirés par leur engagement envers le milieu culturel, permettent que 92 % du budget global du Conseil profite directement aux artistes et aux organismes.

J'adresse également mes sincères remerciements aux membres du conseil d'administration, du comité exécutif et des comités du Conseil pour leur diligence et leur enthousiasme à relever les défis qui se posent aux milieux artistique et littéraire. J'ai fort apprécié leur collaboration et la confiance qu'ils m'ont manifestée au cours de l'année. Je salue aussi M^{me} Marie-Claire Lévesque, qui a piloté les activités du Conseil de 2001 à 2004 en tant que présidente-directrice générale.

Mes derniers mots de remerciement et de reconnaissance vont aux artistes, aux écrivains et aux organismes, qui sont l'âme de notre culture. Leur passion et leur travail sont une source d'inspiration pour notre équipe et justifient certainement, pour mes collègues et moi, le désir de défendre leur cause et de faire valoir l'importance de la place qu'ils occupent dans la société québécoise.

Le président-directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yvan Gauthier', written in a cursive style.

Yvan Gauthier

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Yvan Gauthier
Président-directeur général

Youssef El Jaï
Vice-président
Directeur général
PRIM Centre d'arts médiatiques
de Montréal

François Bédard
Directeur général
Festival international de Lanaudière
Joliette

Louise Desjardins
Poète et romancière
Rouyn-Noranda

Johanne Dor
Directrice artistique et générale
La Rotonde Centre chorégraphique
contemporain de Québec

David Homel
Romancier et scénariste
Montréal

François Lahaye
Responsable de la diffusion
Corporation de développement
culturel de Trois-Rivières

Suzanne Masson
Première vice-présidente,
Affaires institutionnelles
Centre CDP Capital
Présidente du conseil
d'administration de l'Ensemble Arion
Montréal

Marie-Jeanne Musiol
Photographe
Présidente du centre d'artistes
Daimon
Gatineau

Alice Ronfard
(membre jusqu'en juin 2004)
Metteuse en scène
Montréal

Richard Thériault
Comédien
Montréal

Lorraine Vaillancourt
Nouvel Ensemble Moderne
Professeure titulaire à l'Université
de Montréal



De gauche à droite :
M. Youssef El Jaï
M. Richard Thériault
Mme Johanne Dor
M. Yvan Gauthier
Mme Louise Desjardins
M. François Bédard
M. David Homel,
M. François Lahaye

Étaient absentes :
Mesdames Suzanne Masson
Marie-Jeanne Musiol
et Lorraine Vaillancourt

COMPOSITION DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité exécutif
Youssef El Jaï
François Bédard
Johanne Dor
Alice Ronfard, remplacée par
Richard Thériault le 21 juin 2004

Comité de vérification
Suzanne Masson
Membre externe :
Pierre Rompré

Comité des régions
Louise Desjardins
François Lahaye
Marie-Jeanne Musiol
Membres externes :
Diane Saint-Pierre
Benoît Vaillancourt

Comité d'éthique
Paul-André Comeau
Ginette Richard
Pierre Rompré

Le président-directeur général
est membre d'office de tous les comités.

LE PERSONNEL

AU 31 MARS 2005

Présidence-direction générale et Secrétariat du Conseil

Yvan Gauthier, président-directeur général
Francine Poissant-Champagne,
attachée de direction
Daniel Ferron, secrétaire du Conseil

Communications

Julie Dufresne, coordonnatrice
des communications
Line Johnson, adjointe administrative
Claude Bédard, conseillère
en communication
Geneviève Picard, conseillère
en communication et webmestre
Patricia Firmin, préposée à l'accueil
et à l'information
Geneviève Perrier, préposée à l'accueil
et à l'information

Ressources humaines

Céline Huot, conseillère
en ressources humaines agréée
Josée Frenette, adjointe administrative
Sonia Fontaine, technicienne
en ressources humaines

Direction de la coordination et de l'administration

Ginette Richard, directrice
Michèle Mailloux, adjointe administrative
Denis Rhéaume, coordonnateur
du secteur des ressources financières,
matérielles et de la vérification interne
Suzanne Fortin, technicienne
en ressources financières et matérielles
Bernard Schaller, coordonnateur
du secteur du soutien en gestion
des programmes
André Dugré, analyste financier
Alain Chiasson, coordonnateur
du secteur des technologies
de l'information
Martin Bellavance, technicien
en informatique
Christian Maltais, technicien
en programmation
Daniel Monette, analyste en informatique

Direction du développement et de l'action régionale et internationale

Gaëtan Gosselin, directeur
Julie Labonté, adjointe administrative
Patricia Nadeau, chargée d'affaires
régionales
Francine Royer, chargée d'affaires
régionales et internationales
Marie-Pierre Dolbec, chargée
de développement et d'affaires
régionales et internationales
Gaëtan Hardy, chargé de recherche
et de planification
Christiane Gagnon, technicienne
en statistiques

Direction de la musique et de la danse

Nicole Doucet, directrice par intérim
Éliane Habimana, adjointe administrative
André Boileau, chargé de programmes
Marie Daveluy, chargée de programmes
Denise Denis, chargée de programmes
Lyne Lanthier, chargée de programmes
Mireille Martin, chargée de programmes
Andrée Ruel, chargée de programmes
Solange Asselin, adjointe aux programmes
Guylaine Gagnon, adjointe aux programmes
Assiétou Gaye, adjointe aux programmes
Line Tremblay, adjointe aux programmes

Direction du théâtre, des arts multidisciplinaires et des arts du cirque

Nicole Doucet, directrice
Jean Dumas, adjoint administratif
Michèle Cadoret, chargée de programmes
Alain Filion, chargé de programmes
Jean Fortin, chargé de programmes
Diane Isabelle, chargée de programmes
Marjolaine Jacob, chargée de programmes
Hélène Laliberté, chargée de programmes
Guylaine Berthelot, adjointe
aux programmes
Sylvie Bond, adjointe aux programmes
Gilles Pettigrew, adjoint aux programmes

Direction des arts visuels, des arts médiatiques et de la littérature

Hélène Bernier, directrice
Claude Godin, adjoint administratif
Berri Richard Bergeron, chargé
de programmes
Yvon Bergeron, chargé de programmes
Françoise Jean, chargée de programmes
Christiane Jobin, chargée de programmes
Hélène LaRoche, chargée de programmes
Monique Ouellet, chargée de programmes
Brigitte Malenfant, chargée de programmes
Dyann Bédard, adjointe aux programmes
Danielle Desrosiers, adjointe
aux programmes
Nathalie Leclerc, adjointe aux programmes
Lise Richard, adjointe aux programmes

Les ressources humaines

Pour réaliser ses mandats, le Conseil comptait au 31 mars 2005
sur un effectif (régulier et temporaire) s'établissant à 66 ETC
(équivalent temps complet) qui se répartit entre le siège social de Québec (34 ETC)
et le bureau de Montréal (32 ETC).



LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2004-2005

RÉALISATIONS

68,2 M\$ ont été consacrés à soutenir les activités de création, de production, de diffusion et de représentation dont 9,2 M\$ ont été accordés aux artistes et aux écrivains et 59 M\$ en soutien aux organismes œuvrant dans les domaines des arts et des lettres sur l'ensemble du territoire québécois.

Évaluation globale de 396 organismes soutenus au fonctionnement à laquelle ont participé plus de 275 membres de jurys et de comités consultatifs; 228 organismes ont vu leur demande de fonctionnement pluriannuel acceptée.

Traitement de 4 251 demandes de bourses et octroi de 1 149 bourses à des artistes et à des écrivains.

Plus de 150 visites régionales effectuées par des représentants du Conseil auprès du milieu des arts et des lettres à l'occasion notamment de signatures d'ententes de développement culturel régionales ou municipales, de remises de prix, de consultations, de colloques ou de séances d'information.

Importante rencontre de consultation à l'automne 2004 à laquelle ont été conviés les représentants des associations professionnelles, des regroupements nationaux et des conseils régionaux de la culture, sur les enjeux majeurs affectant le développement des arts et des lettres.

Adoption du *Plan stratégique 2005-2008* du Conseil des arts et des lettres du Québec.

Publication d'un numéro spécial du bulletin de liaison *Des arts et des lettres* soulignant les 10 ans du Conseil. Parution de quatre numéros du bulletin de statistiques *Constats du CALQ* traitant du soutien financier du Conseil aux artistes, écrivains et organismes artistiques de 1994-1995 à 2003-2004 (no 9), des expositions d'art contemporain dans les centres d'artistes en arts visuels au Québec (no 8), de l'impact des sommes additionnelles au Conseil sur les conditions de création, de production et de diffusion (no 7) et de la diffusion hors Québec des productions québécoises en arts de la scène de 2000-2001 à 2002-2003 (no 6).

Mise en place d'un observatoire des organismes en difficulté permettant d'avoir un portrait de l'ensemble des organismes qui démontrent des problèmes financiers et de prévenir d'éventuelles crises organisationnelles ou financières. Instauration d'une escouade d'experts en redressement, en gestion de crise ou autres, pour intervenir sur recommandation de l'observatoire.

Refonte des programmes de littérature et création d'un programme de soutien à la circulation des spectacles littéraires.

Participation au financement d'un projet de formation continue du Conseil québécois des ressources humaines en culture, tel que précisé dans la *Stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture* et tel que prévu dans l'entente avec le ministère de la Culture et des Communications.

Participation à un comité de relance d'un événement international majeur en danse avec le Conseil des Arts du Canada, le Conseil des arts de Montréal et Patrimoine Canadien.

Révision de la *Déclaration de services aux citoyens* réaffirmant l'engagement du personnel du Conseil à offrir des services professionnels de qualité à la population du Québec.

Remise de quatre bourses de carrière de 60 000 \$, répartis sur deux ans, à des créateurs réputés pour leur participation à un renouvellement du langage artistique et leur influence de premier plan sur leur milieu.

Augmentation du nombre d'ententes de réciprocité et de programmes d'échanges de studios et d'ateliers-résidences auxquels ont accès les créateurs québécois : lancement d'une nouvelle résidence à Bruxelles.

Mise en place d'un mécanisme interne formel et centralisé de traitement des plaintes à l'intention des clientèles desservies par le Conseil.

RÉALISATION DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les objectifs du Conseil en 2004-2005 s'appuyaient sur les cinq orientations du *Plan stratégique 2003-2006*:

- 1 Stimuler et appuyer le développement de la carrière des artistes et des écrivains aux différentes étapes de leur cheminement.
- 2 Consolider le réseau des organismes de production et de diffusion.
- 3 Renforcer la promotion et la circulation des œuvres et des productions artistiques au Québec.
- 4 Canaliser le soutien destiné au rayonnement des artistes, des écrivains et des organismes sur la scène internationale.
- 5 Déployer les compétences et renforcer les actions institutionnelles du Conseil.

Pour accomplir sa mission au cours de l'exercice 2004-2005, le Conseil disposait d'un budget global de 74,3 M\$ dont 68,2 M\$ ont été consacrés à soutenir les activités de création, de production, de diffusion et de représentation ainsi que des organismes de services dans les domaines des arts et des lettres, tandis que 6 M\$, soit 8 % de son budget, ont servi à assurer son fonctionnement.

La répartition de l'aide financière totalise 68,2 M\$: les artistes et les écrivains professionnels ont reçu 9,2 M\$, soit 13,5 % des crédits disponibles, pour concrétiser leurs projets tandis que 59 M\$, soit 86,5 %, ont été octroyés aux organismes pour assurer leur fonctionnement et la réalisation de leurs activités.

Des argents distribués, 53 M\$, soit 77,7 %, ont été versés au secteur des arts de la scène, 11,8 M\$, soit 17,3 %, ont été accordés au secteur des arts visuels, des arts médiatiques, des métiers d'art et de l'architecture et 3,1 M\$, soit 4,6 %, ont permis de soutenir les écrivains et les organismes du secteur de la littérature ; enfin, près de 0,3 M\$, soit 0,4 %, ont été consacrés à d'autres activités liées au développement culturel. L'évolution de l'aide accordée depuis 2000-2001, indique que la croissance annuelle moyenne des sommes versées aux artistes professionnels est de 3,8 %, un pourcentage équivalent à celui des organismes qui est de 3,9 %.

Soutien financier du Conseil des arts et des lettres du Québec en 2004-2005

Répartition par secteur et discipline artistique	Artistes \$	Organismes \$	Total \$
Arts du cirque	68 310	655 175	723 485
Arts multidisciplinaires	149 550	1 102 265	1 251 815
Danse	383 518	8 528 461	8 911 979
Musique	1 790 162	18 764 078	20 554 240
Théâtre	443 105	21 094 928	21 538 033
Sous-total arts de la scène	2 834 645	50 144 907	52 979 552
Architecture	120 400	77 300	197 700
Arts médiatiques	2 020 167	1 499 973	3 520 140
Arts visuels	2 400 089	5 315 080	7 715 169
Métiers d'art	328 629	40 000	368 629
Sous-total arts visuels et arts médiatiques	4 869 285	6 932 353	11 801 638
Littérature	1 520 350	1 598 953	3 119 303
Autres activités		297 290	297 290
Total	9 224 280	58 973 503	68 197 783

Soutien financier du Conseil des arts et des lettres du Québec en 2004-2005

Répartition par programme	\$	Répartition par région	Artistes	Organismes	Total
			\$	\$	\$
Bourses aux artistes et écrivains professionnels ¹	9 224 280	Bas-Saint-Laurent	115 525	765 260	880 785
		Saguenay-Lac-Saint-Jean	92 200	1 222 994	1 315 194
		Capitale-Nationale	756 254	7 274 792	8 031 046
Subventions aux organismes	58 973 503	Mauricie	171 939	790 742	962 681
Arts multidisciplinaires ²	816 775	Estrie	186 430	999 275	1 185 705
Danse ²	5 841 449	Montréal	6 108 121	27 845 374	33 953 495
Musique ²	15 829 530	Outaouais	131 030	318 102	449 132
Théâtre ²	15 581 846	Abitibi-Témiscamingue	135 657	330 695	466 352
Arts du cirque ²	409 175	Côte-Nord	32 065	81 400	113 465
Circulation de spectacles au Québec	1 027 117	Nord-du-Québec	0	0	0
Circulation d'activités et de spectacles littéraires	36 685	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	104 800	292 433	397 233
Diffusion hors Québec des arts de la scène	2 081 017	Chaudière-Appalaches	159 549	185 994	345 543
Accueil de spectacles étrangers au Québec	222 283	Laval	80 130	330 752	410 882
Événements nationaux et internationaux	3 010 875	Lanaudière	194 003	476 275	670 278
Diffuseurs spécialisés en arts de la scène	3 911 589	Laurentides	145 790	219 142	364 932
Édition et promotion de périodiques culturels	1 281 325	Monterégie	738 563	931 520	1 670 083
Promotion de la littérature écrite et orale	319 015	Centre-du-Québec	62 724	586 261	648 985
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	2 665 023	Hors Québec	9 500	0	9 500
Centres d'artistes en arts visuels et en arts médiatiques	4 289 763	Sous-total	9 224 280	42 651 011	51 875 291
Promotion et diffusion des arts visuels, des arts médiatiques, des métiers d'art et de l'architecture	831 660	Organismes majeurs ¹	0	13 235 000	13 235 000
Ententes ³	733 376	Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	0	2 745 648	2 745 648
Fonds régionaux pour organismes	55 000	Commission internationale du théâtre francophone (CITF) ²	0	43 200	43 200
Autres ⁴	30 000	Ententes ³	0	198 644	198 644
		Observatoire de la culture et des communications	0	100 000	100 000
Total	68 197 783	Total	9 224 280	58 973 503	68 197 783

¹
Inclut les montants versés dans le cadre des ententes régionales de développement artistique et de l'entente UNESCO-Aschberg.

²
Organismes de production

³
Inclut les ententes de coopération, les ententes régionales et municipales ainsi que les montants dédiés à l'Observatoire de la culture et des communications, de même que les ententes destinées à l'accueil d'artistes en résidence.

⁴
Alchimies, Créations et Cultures;
Les Journées de la Culture;
Réseau des organisateurs de spectacles de l'est du Québec (ROSEQ)

¹
Orchestre symphonique de Montréal, Orchestre symphonique de Québec, Les Grands Ballets Canadiens, Théâtre du Nouveau Monde et Opéra de Montréal.

²
La participation financière totale du Conseil à la CITF était de 60 000 \$ dont 42 200 \$ ont été attribués à des organismes hors Québec et 16 800 \$ à des organismes québécois répartis dans diverses régions.

³
Inclut les ententes de coopération et les ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidence.

**STIMULER ET APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE LA CARRIÈRE DES ARTISTES
ET DES ÉCRIVAINS AUX DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LEUR CHEMINEMENT**

Objectif 1 **Permettre aux artistes et aux écrivains de créer dans des conditions adéquates**
Plus de la moitié des bourses ont servi à soutenir des projets de recherche et création, alors que d'autres bourses ont permis de réaliser différentes activités liées au développement de la carrière et à la diffusion des œuvres artistiques ou littéraires.

Réalisations

En 2004-2005, le Conseil a attribué 1 149 bourses à des artistes et à des écrivains professionnels, pour un montant totalisant 9,2 M\$.

**Bourses octroyées par le Conseil des arts et des lettres du Québec
aux artistes et aux écrivains par secteur artistique en 2004-2005**

Secteur	Sommes octroyées	% des sommes globales	Nombre de bourses
Arts visuels, arts médiatiques, métiers d'art et architecture	4,9 M\$	53,3 %	461
Arts de la scène	2,8 M\$	30,4 %	539
Littérature	1,5 M\$	16,3 %	149
Total	9,2 M\$	100 %	1 149

Depuis l'année inaugurale du Conseil, le nombre de demandes de bourses que lui adressent les artistes et les écrivains a augmenté de 85 %; entre 2003-2004 et 2004-2005, il a augmenté de 11 %.

**Évolution de la réponse aux demandes de bourses adressées au
Conseil des arts et des lettres du Québec de 1994-1995 à 2004-2005**

Année	Nombre de demandes	Nombre de bourses accordées	Taux de réponse
1994-1995	2 299	655	28,5 %
1995-1996	1 980	617	31,2 %
1996-1997	1 942	621	32,0 %
1997-1998	2 254	715	31,7 %
1998-1999	2 657	804	30,3 %
1999-2000	3 082	942	30,6 %
2000-2001	3 411	1 130	33,1 %
2001-2002	3 421	1 323	38,7 %
2002-2003	3 703	1 255	33,9 %
2003-2004	3 827	1 220	31,9 %
2004-2005	4 251	1 149	27,0 %

Aux fins du programme de bourses, les artistes et les écrivains professionnels sont répartis en deux groupes selon leur nombre d'années de pratique artistique : les créateurs qui comptent plus de dix années de pratique au Québec ou à l'étranger sont admissibles aux bourses de type A tandis que ceux qui comptent de deux à dix années de pratique professionnelle sont admissibles aux bourses de type B. Enfin, les artistes et les écrivains ayant au moins 20 ans de pratique et qui ont contribué de façon exceptionnelle à leur discipline sont admissibles aux bourses de carrière de 60 000 \$, attribuées tous les deux ans.

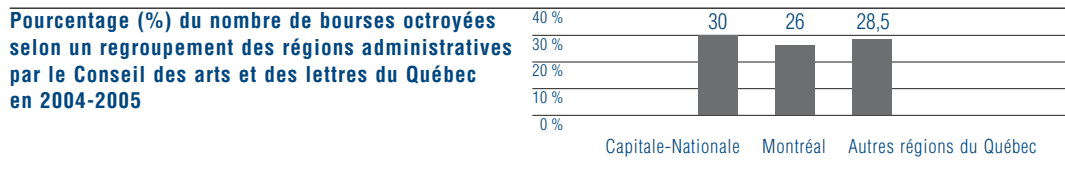
L'actualisation de la Politique du cinéma a entraîné l'injection de crédits récurrents qui ont permis au Conseil de hausser le montant maximum des bourses aux artistes en arts médiatiques à 30 000 \$ pour le type B et à 50 000 \$ pour le type A, montants mieux adaptés à la réalité de la pratique des créateurs qui œuvrent dans les domaines du cinéma, de la vidéo et des nouveaux médias.

Par ailleurs, près des deux tiers des bourses octroyées par le Conseil étaient de type B et ont donc principalement servi à soutenir des créateurs de la relève.

Répartition des types de bourses accordées par le Conseil des arts et des lettres du Québec aux artistes et aux écrivains en 2004-2005

Type	Sommes octroyées	Nombre de bourses	% du nombre de bourses
A	4,1 M\$	438	38 %
B	5,1 M\$	711	62 %
A et B	9,2 M\$	1 149	100 %

Les travaux du comité des régions ont guidé le Conseil pour la mise en œuvre d'un plan d'interventions régionales favorisant une répartition équitable des ressources sur l'ensemble du territoire du Québec. Le Conseil a conservé son objectif de consacrer 1 M\$ aux projets de création et de diffusion des artistes ayant moins de dix ans de pratique artistique vivant dans les régions autres que Montréal et Québec; en 2004-2005, ces artistes ont reçu 1 515 857 \$. De plus, le Conseil a poursuivi la signature des ententes spécifiques de régionalisation établies en fonction des besoins du milieu des arts et des lettres des régions.



Soutien financier du Conseil des arts et des lettres du Québec en 2004-2005

Répartition par catégorie de bourses	Type A \$	Type B \$	Total \$	Bourse moyenne \$
Recherche et création	3 267 488	4 026 148	7 293 636	11 937
Accueil d'artistes en résidence	20 000	8 645	28 645	7 161
Commandes d'œuvres et résidences	139 295	116 420	255 715	8 818
Spectacles littéraires	20 800	34 500	55 300	6 144
Perfectionnement	75 837	206 900	282 737	4 792
Déplacement	232 388	268 766	501 154	1 596
Studios et ateliers-résidences	159 500	118 500	278 000	10 296
Bourses de carrière	120 000	0	120 000	30 000
Prix du Conseil	61 000	22 500	83 500	4 912
Bourses attribuées dans le cadre des ententes régionales de développement artistique				
Abitibi-Témiscamingue	12 500	37 481	49 981	5 553
Bas-Saint-Laurent	0	50 256	50 256	3 590
Centre-du-Québec	7 500	6 994	14 494	2 899
Côte-Nord	7 500	24 565	32 065	5 344
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	42 500	42 500	4 722
Lanaudière	11 250	50 294	61 544	5 129
Mauricie	16 370	33 383	49 753	3 317
Sommet de la Francophonie	0	25 000	25 000	5 000
Total	4 151 428	5 072 852	9 224 280	8 028

Objectif 2 Encourager le développement et le perfectionnement des compétences artistiques

Le développement et le perfectionnement des compétences artistiques sont soutenues par l'octroi de bourses permettant aux créateurs individuels de se déplacer, de suivre des stages de perfectionnement, d'effectuer des résidences de création au sein d'organismes d'accueil, de réaliser des commandes d'œuvres et de séjourner dans des studios situés dans des milieux reconnus pour leur dynamisme culturel.

Réalisations

Au cours de 2004-2005, les artistes et les écrivains québécois ont reçu des bourses de déplacement leur permettant de rayonner dans 41 pays, incluant les autres provinces canadiennes.

Répartition des bourses accordées par le Conseil des arts et des lettres du Québec visant le développement et le perfectionnement en 2004-2005

Activité	Nombre de bourses	Sommes octroyées \$
Déplacement	314	501 154
Perfectionnement	59	282 737
Accueil d'artistes en résidence, réalisation de commandes d'œuvres ou de spectacles littéraires	42	339 660
Représentation internationale ponctuelle (Sommet de la Francophonie)	5	25 000

Douze compositeurs de musique contemporaine ont reçu des bourses de déplacement pour assister à la création de leur œuvre à l'étranger, notamment dans le cadre du Festival de musique contemporaine de Karlsruhe, en Allemagne, et du Festival acousmatique international *L'Espace du son*, à Bruxelles, en Belgique. Des bourses de déplacement ont également permis à plusieurs auteurs-compositeurs et interprètes de divers genres musicaux non classiques de participer à des festivals en Europe et aux États-Unis, notamment le *Festival de Pully-Lavaux*, en Suisse, *Les Déferlantes francophones*, en France et *Mars en chanson*, en Belgique. Plus de 40 écrivains ont participé à des événements, colloques et conférences d'envergure à l'étranger.

Le Conseil a également renouvelé son entente avec l'Office franco-québécois pour la jeunesse visant le projet *Les Inclassables*. Ce programme d'échanges mené avec l'Association française d'action artistique s'adresse aux jeunes créateurs pluridisciplinaires. De plus, en 2004-2005, le Conseil a accordé une aide financière supplémentaire à deux organismes québécois qui s'étaient engagés à parrainer des résidences de perfectionnement dans le cadre du programme de bourses UNESCO-Aschberg afin d'offrir des possibilités de formation continue à deux jeunes artistes issus de pays en difficulté économique.

Le Conseil désire favoriser de nouvelles expériences disciplinaires en offrant à des artistes et à des écrivains la possibilité de séjourner dans des studios, ateliers et résidences de recherche et de création au Québec et à l'étranger. Il coordonne et gère une quinzaine de programmes dont les studios nationaux à l'étranger, les résidences croisées basées sur l'échange et le partenariat avec une institution étrangère ainsi qu'un certain nombre de projets internationaux spécifiques. En 2004-2005, 27 créateurs québécois ont bénéficié d'un séjour dans l'un des 18 studios et ateliers-résidences mis à leur disposition en vertu d'ententes signées par le Conseil avec différents partenaires.



La romancière
Véronique Marcotte,
de Trois-Rivières,
première boursière du
Conseil à résider au
studio de Bruxelles
destiné aux écrivains
et aux conteurs
professionnels.
Photo : Gilles Roux

En vue d'instaurer des mesures de développement de la carrière professionnelle au sein de nouveaux réseaux ou marchés, le Conseil a renouvelé et augmenté le nombre d'ententes de réciprocité et de programmes d'échanges de studios et d'ateliers-résidences auxquels ont accès les créateurs québécois. Un studio s'est ouvert à Bruxelles grâce à un programme d'échanges avec la Communauté française de Belgique. Le lieu d'accueil du programme d'échanges avec la Catalogne a été déplacé de Granollers à Barcelone.

Le Conseil participe activement au réseau des *Pépinières européennes pour jeunes artistes*, véritable forum permanent où sont questionnées notamment les notions de résidence, d'accueil, de création contemporaine et de mondialisation. En janvier 2005, il s'est engagé dans le nouveau programme des Pépinières qui offre à de jeunes créateurs québécois dont la pratique artistique est au croisement des arts visuels et d'autres formes d'expression l'occasion d'effectuer une résidence dans l'une des 70 structures d'accueil professionnelles réparties dans 25 pays. Le programme favorise une ouverture féconde sur les différentes formes de création en Europe, la multiplicité des expériences, le croisement des champs artistiques et l'enrichissement mutuel des participants.

Par ailleurs, le Conseil a mis en place des mesures spécifiques permettant à des artistes de la relève de faire des stages d'apprentissage au sein d'organismes de production spécialisés dans diverses régions du Québec, de vivre des expériences de compagnonnage, de développer des projets avec des mentors ou d'effectuer des résidences de création qui favorisent le ressourcement en fournissant aux artistes une occasion de partager et de faire part de leur travail.

Les centres d'artistes soutenus par le Conseil présentent en moyenne près de 400 expositions par année; la moitié des quelque 1 400 artistes qui y exposent leurs œuvres sont de la relève. Plusieurs de ces centres accueillent également des artistes en résidence pour réaliser des projets dans leur établissement, mettant à leur disposition des espaces et des équipements de qualité. Répartis sur l'ensemble du territoire québécois, ces centres favorisent la professionnalisation des artistes de la relève notamment en les accueillant au sein de leurs divers comités, en leur offrant souvent une première exposition dans un contexte professionnel ou un emploi dans leur domaine. Certains centres ont un mandat exclusif visant la présentation d'œuvres de jeunes artistes dans leur programmation annuelle.

Enfin, le Conseil a conclu une entente spécifique de régionalisation dédiée exclusivement à soutenir l'émergence d'une relève artistique dans le cadre du Fonds du Bas-Saint-Laurent pour les arts et les lettres.

Objectif 3 Reconnaître la contribution des artistes et des écrivains dans leur communauté et à l'étranger

Réalisations

Le Conseil contribue à la reconnaissance du statut des artistes et des écrivains en remettant des prix qui visent à donner un soutien accru à la création artistique et à faire la promotion des récipiendaires en soulignant leur contribution dans leur communauté, auprès du public et au sein de leur discipline.

De plus, les ententes spécifiques de régionalisation ou de développement culturel conclues avec différents partenaires de la scène régionale ou municipale permettent d'adapter le soutien du Conseil aux réalités territoriales et de favoriser la réalisation de projets artistiques en lien avec les communautés sur la base d'une action concertée.

Bourses de carrière

Le Conseil souhaite également soutenir de manière tangible la continuité de la création en dédiant des bourses aux artistes professionnels et écrivains ayant à leur actif un minimum de 20 années de pratique professionnelle et qui ont contribué de façon exceptionnelle à la vitalité de la culture québécoise, afin de leur permettre de poursuivre leurs activités artistiques. Ainsi, le 8 mars 2005, le président-directeur général du Conseil a remis quatre bourses de carrière de 60 000 \$, réparties sur deux années, dans le cadre d'un événement qui s'est déroulé en présence de représentants du milieu culturel et des médias. Réputés pour leur participation à un renouvellement du langage artistique et leur influence de premier plan sur leur milieu, les écrivaines Denise Desautels et Suzanne Jacob, l'architecte Jacques Plante et l'artiste en arts visuels Gilles Mihalcean, récipiendaire de la bourse de carrière Jean-Paul Riopelle, ont reçu un soutien financier destiné à favoriser la poursuite de leur démarche artistique.

Les prix à la création artistique en région

En 2004-2005, 53 500 \$ ont été versés à douze artistes et écrivains sous forme de prix à la création artistique en région assortis de bourses dont le montant variait de 1 000 \$ à 5 000 \$. Remis en collaboration avec les instances régionales ou municipales, ces prix mettent en valeur la contribution des créateurs à la dynamisation de la vie culturelle de leur région ou de leur ville.

Prix nationaux

Trois prix nationaux ont été octroyés en partenariat avec l'Académie québécoise du théâtre, le Conseil québécois de la musique et les Rendez-vous du cinéma québécois à des créateurs ayant donné en cours d'année une œuvre remarquable dans les domaines du théâtre, de la musique et des arts médiatiques pour un montant totalisant 25 000 \$.

Les ententes régionales

Au cours de 2004-2005, des ententes spécifiques ont été signées avec la Côte-Nord, le Centre-du-Québec et la Ville de Rimouski. L'entente spécifique avec la Mauricie a été renouvelée en raison de son succès. Des ententes sont également en vigueur avec l'Abitibi-Témiscamingue, le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, Lanaudière ainsi qu'avec les villes de Sherbrooke et Victoriaville.



Les boursiers Pierre-André Bujold, Philippe Garon, Guillaume Arsenault, Monique Therrien, Jean-Marie Fallu, Bertrand Berger, Philippe Patenaude et Jako Boulanger ont reçu un soutien financier du Conseil dans le cadre du Fonds de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Les ententes régionales établissent de nouvelles sources de financement et de partenariat complémentaires aux moyens actuels, visant à assurer un développement durable des arts et des lettres. L'appariement financier a un effet de levier dont les retombées sont bénéfiques pour les créateurs comme pour l'ensemble de leur communauté. Depuis 1994, le pourcentage d'augmentation des fonds est nettement plus élevé sur les territoires qui ont conclu des ententes avec le Conseil ; l'augmentation des sommes attribuées aux artistes entre 1994-1995 et 2004-2005 est de 498 % pour les régions avec ententes, comparativement à 81 % pour les autres régions.

Objectif 4 Participer à l'essor des arts et des lettres des autochtones et des communautés culturelles

Réalisations

Le Conseil a soutenu divers projets de création et de diffusion proposés par les autochtones et les communautés culturelles, qu'ils œuvrent à titre individuel, dirigent des organismes artistiques ou participent à des événements nationaux ou internationaux.

Parmi les organismes identifiés aux autochtones et aux communautés culturelles, citons les Productions Nuits d'Afrique, l'Ensemble Constantinople, Sinha Danse, le Cercle d'expression artistique Nyata Nyata, le Festival Voix d'Amérique – qui ouvre sa programmation à la relève ou aux différentes communautés culturelles – et Alchimies, Créations et Cultures qui organise le Festival du Monde arabe.

L'appui financier du Conseil à l'Institut culturel Avataq a permis à dix artistes inuits du Nunavik de participer au Festival *Riddu Riddu*, en Norvège, qui célèbre les cultures des peuples du cercle polaire à travers la musique, la danse, le film et l'art en général. Le Conseil a également suivi l'étude entreprise par Avataq afin de définir un état des lieux en territoire du Nunavik.

Le Conseil a prolongé un accord de coopération avec l'Institut culturel éducatif montagnais afin de maintenir un service de promotion et d'information auprès des artistes et écrivains issus des communautés innues de la Côte-Nord.

Un soutien financier du Conseil a permis de présenter l'exposition *Paysages divers* à la galerie Glendon de Toronto et au musée Prince of Whales de Yellowknife. Cette exposition est le fruit d'un projet de rencontre interculturelle entre quatre artistes autochtones et quatre artistes québécois.



Le Cercle d'expression artistique Nyata Nyata, compagnie de danse africaine contemporaine fondée par Zab Maboungou, est composée de danseurs et de percussionnistes d'origines ethniques diverses.
Photo : Dominic Goyet

CONSOLIDER LE RÉSEAU DES ORGANISMES DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION

Objectif 1 Assurer aux organismes méritants un financement adéquat et adapté aux exigences professionnelles et territoriales

Réalisations

En 2004-2005, le Conseil a consacré 59 M\$ à soutenir le fonctionnement ou les projets de 533 organismes de production en arts de la scène, des centres d'artistes en arts visuels et en arts médiatiques, des éditeurs de périodiques culturels, des diffuseurs spécialisés, des événements nationaux et internationaux, de même que des associations professionnelles, des regroupements nationaux et des organismes de services relevant de ses attributions et à conclure des ententes avec différents organismes culturels.

Soutien financier du Conseil des arts et des lettres du Québec aux organismes en 2004-2005

Nombre d'organismes	Nombre de demandes accordées	Nombre de subventions octroyées	Total des sommes
533	1361	856	59 M\$

Évaluation globale des organismes

Au printemps 2004, le Conseil a procédé à l'évaluation globale de la performance de tous les organismes soutenus au fonctionnement qui portait principalement sur leurs activités artistiques et l'acquittement de leur mandat, leur contribution au développement de la discipline, leur apport à la communauté artistique, l'impact de leurs activités sur le public et la qualité de leur gestion. Cet exercice auquel le Conseil se livre tous les quatre ans a permis d'évaluer chaque organisme dans son domaine artistique en le situant par rapport à l'ensemble des organismes et à ajuster sa subvention. Dans un contexte de stabilité budgétaire, des choix éclairés et justifiés se sont imposés et la priorité a été accordée à la consolidation des organismes artistiques porteurs d'une contribution significative sur le plan artistique afin de leur assurer un financement adapté aux besoins réels pour l'ensemble de leurs activités de production, de promotion et de diffusion.

Une quarantaine d'organismes soutenus au fonctionnement ont ainsi vu leur subvention renouvelée ou augmentée. Des 334 organismes soutenus au fonctionnement, 228, soit 68,3 %, ont pu bénéficier d'un financement pluriannuel leur assurant de recevoir au moins le même montant de subvention pendant quatre ans. Le Conseil a aussi pu accueillir seize nouveaux organismes au fonctionnement.



Le Théâtre des Fonds de Tiroirs, de Québec, est l'un des seize nouveaux organismes qui bénéficient d'un soutien financier au fonctionnement. La production de *Vie et mort du roi boiteux*, de Jean-Pierre Ronfard, avait lieu dans une cour extérieure.
Photo : François Leclerc

Par ailleurs, certains organismes contribuant de manière remarquable au développement de leurs disciplines respectives ont reçu une hausse de leur subvention. Parmi les compagnies qui ont bénéficié d'un soutien accru en raison d'une appréciation exceptionnelle lors de l'évaluation globale du printemps 2004, citons notamment Création Danse Lynda Gaudreau, le Nouvel Ensemble Moderne, en musique, le Nouveau Théâtre expérimental, la Galerie Séquence, le Regroupement québécois des artistes en arts visuels du Québec et le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec.



Centre d'art et de diffusion Clark
Ce centre en arts visuels, situé à Montréal, se distingue par son apport exceptionnel au développement de la discipline. À l'entrée, l'œuvre de Sébastien Blanco, *Hélicaravane*, accueillait les visiteurs.
Photo : Galerie Clark

L'évaluation globale a permis de constater la grande diversité des courants, des genres et des tendances qui sont à l'œuvre dans tous les domaines des arts et des lettres, tant au sein des programmations régulières que dans le contexte des projets ponctuels de création, de production et de diffusion. Fait à signaler, 67 % des organismes ont obtenu une cote allant de «très bonne» à «exceptionnelle», démontrant ainsi leur haut niveau de compétence et de performance.

Répartition des sommes octroyées par le Conseil des arts et des lettres du Québec aux organismes par secteur artistique en 2004-2005

Secteur	Sommes octroyées \$	% des sommes globales
Arts de la scène	50 144 907	85,0 %
Arts visuels, arts médiatiques, métiers d'art et architecture	6 932 353	11,8 %
Littérature	1 598 953	2,7 %
Autres activités	297 290	0,5 %
Total	58 973 503	100,0 %

Le Conseil tient compte des contextes artistiques, sociaux et territoriaux lors de l'attribution du soutien financier aux projets de production, de promotion et de diffusion. Par souci d'écologie territoriale, le Conseil a maintenu ses cibles à l'égard du soutien aux organismes des régions autres que Montréal et Québec en leur réservant 30 % de l'enveloppe destinée aux projets de production en arts de la scène et 40 % de celle destinée aux centres d'artistes en arts visuels et en arts médiatiques. À valeur égale sur le plan de l'évaluation, les projets d'organismes des régions ont reçu priorité.

Certains organismes émergents sont soutenus par le Conseil en raison du potentiel de développement structurant, novateur et complémentaire de leurs projets, notamment Bouge de là – compagnie de danse œuvrant à l'intention du jeune public –, Mutek (ISEA Inter – Société des arts électroniques) et le diffuseur spécialisé en musique *Lanaudière : Mémoires et Racines*. Par ailleurs, dans le cadre de l'entente conclue avec la ville de Rimouski, le Conseil a soutenu les activités de transition organisationnelle du centre d'accès en arts médiatiques Paralœil et du centre d'artistes en arts visuels Caravansérail au sein de la coopérative Paradis. De plus, dans des cas exceptionnels, le Conseil accorde un financement aux projets sur une base récurrente de deux ans pour mieux soutenir certains créateurs dont la démarche est porteuse au plan artistique, par exemple Infrarouge Théâtre et Bluff Productions, en théâtre.

Dans le cadre de l'entente conclue avec les partenaires de la Gaspésie, l'organisme Admare – un regroupement d'artistes en arts visuels des Îles-de-la-Madeleine – a été soutenu pour continuer le programme d'accueil d'artistes en résidence afin de sensibiliser la collectivité aux différentes pratiques contemporaines et actuelles en arts visuels en partenariat avec la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, l'École Marguerite d'Youville, la Coop de Solidarité de la Maison des arts et le Centre hospitalier des Îles-de-la-Madeleine. De plus, dans le contexte de l'entente conclue avec les partenaires de la Côte-Nord, l'Ensemble Indépendant, organisme de production en danse, a été soutenu pour explorer la ville à travers l'usage symbolique qu'en font ses habitants et créer des chorégraphies intitulées *Échelle humaine* qui furent diffusées en partenariat avec la Ville de Sept-Îles et le Musée régional de la Côte-Nord.

Contrats d'objectifs

Des contrats d'objectifs sont signés avec certains organismes ayant un budget d'exploitation supérieur à un million de dollars. Ces contrats reposent sur l'accord et l'engagement réciproque des partenaires à rechercher l'atteinte d'objectifs communs qui concordent avec la mission des organismes et les orientations stratégiques du Conseil. En cours d'année, le Conseil a entrepris des discussions concernant six nouveaux contrats d'objectifs.



Mary Long et Michel Perron dans *Mambo Italiano*, de Steve Galluccio, un des succès de la saison 2004-2005 de la Compagnie de théâtre Centaur.
Photo : Yanick MacDonald



Jimmy, créature de rêve dont le texte et la mise en scène sont signés Marie Brassard qui en est également l'interprète.
Une production Infrarouge Théâtre.
Photo : Simon Guilbault

Formation continue

Pour encourager le maintien et le renouvellement des compétences des travailleurs culturels à l'emploi des organismes artistiques, le Conseil a intégré aux accords de coopération conclus avec les Conseils régionaux de la culture et autres organismes apparentés un protocole visant l'embauche d'un coordonnateur à la formation continue. Ce protocole est issu de la *Stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture*, tel que précisé dans l'entente signée avec le ministère de la Culture et des Communications.

Refonte du programme en littérature

En cours d'année, les programmes visant les organismes qui œuvrent dans les domaines de la littérature écrite et orale ont été regroupés afin de mieux faire connaître l'aide qui est destinée à leurs activités de création, de promotion et de diffusion. Cette refonte et la création d'un programme de soutien à la circulation de spectacles littéraires ont donné lieu à une augmentation considérable de la demande dans ce secteur, autant en circulation que pour les activités de promotion dans les différentes régions.

Objectif 2 Améliorer les conditions de pratique des artistes et des écrivains qui œuvrent au sein des organismes artistiques

Réalisations

Le Conseil veille au respect des droits des artistes et des écrivains en signifiant des attentes aux organismes qu'il soutient à l'égard du respect du statut de l'artiste, de la propriété intellectuelle et du versement de cachets et de droits d'auteurs.

Les données les plus récentes dont dispose le Conseil démontrent qu'en 2003-2004, les salaires et cachets liés à des tournées totalisaient 7,6 M\$ et correspondaient à près de 32 % de l'ensemble des dépenses encourues par les organismes. La présentation des œuvres québécoises en tournée a permis de verser en droits aux auteurs, aux compositeurs et autres créateurs un montant de près de 1,2 M\$.

Objectif 3 Soutenir l'intégration de la relève artistique et littéraire

Réalisations

Au cours de l'année, le Conseil a soutenu diverses initiatives favorisant l'intégration des jeunes artistes et des jeunes travailleurs culturels. En danse, le séminaire chorégraphique *OSEZ !*, qui s'est tenu à Saint-Jean-Port-Joli, a procuré aux interprètes de la relève une occasion de développement professionnel en plus d'accroître la visibilité et l'accessibilité de la danse contemporaine en région.

Dans le cadre de son programme aux diffuseurs spécialisés, le Conseil a soutenu des projets structurants comme celui de Premier Acte, de Québec, qui met à la disposition des jeunes compagnies et des collectifs une infrastructure de diffusion, des services et un soutien administratif, permettant ainsi à des projets de création ne disposant pas de fonds importants de voir le jour. Premier Acte s'est associé à Ex Machina, dans l'espoir que la mise en commun des ressources humaines et matérielles puissent combler les besoins les plus urgents des organismes de la relève.

Afin de développer l'intérêt du public pour la création théâtrale issue de la relève, le Conseil a notamment soutenu le Théâtre de la Pire Espèce pour le projet *Carte Premières*, une saison théâtrale «itinérante» composée de spectacles de dix compagnies de la relève présentés dans différents lieux, qui bénéficient ainsi d'une promotion s'apparentant aux campagnes d'abonnement des organismes établis.

Par ailleurs, le Conseil a donné des sessions d'information dans les principales écoles de formation en théâtre ainsi qu'auprès des membres d'En Piste pour familiariser la relève en théâtre et en arts du cirque avec les différents programmes de subventions qu'il gère.

RENFORCER LA PROMOTION ET LA CIRCULATION DES ŒUVRES ET DES PRODUCTIONS ARTISTIQUES AU QUÉBEC

Le Conseil vise à faciliter la diffusion des productions et des œuvres québécoises reconnues pour leur excellence sur l'ensemble du territoire québécois.

Répartition des sommes octroyées à la diffusion au Québec par le Conseil des arts et des lettres du Québec par programme en 2004-2005

	\$
Activités ou projets de 50 diffuseurs spécialisés	3 911 589
57 tournées de spectacles en arts de la scène	1 027 117
Promotion de la littérature écrite et orale (319 015 \$)	
Circulation d'activités ou de spectacles littéraires (22 000 \$)	341 015
Projets de promotion et de diffusion des arts visuels, des arts médiatiques, des métiers d'art et de l'architecture	687 160
Tenue ou préparation de 28 événements nationaux et internationaux annuels ou biennaux	3 010 875
Accueil de spectacles étrangers au Québec	222 283
Édition et promotion de 31 périodiques culturels	1 281 325
Total	10 481 364

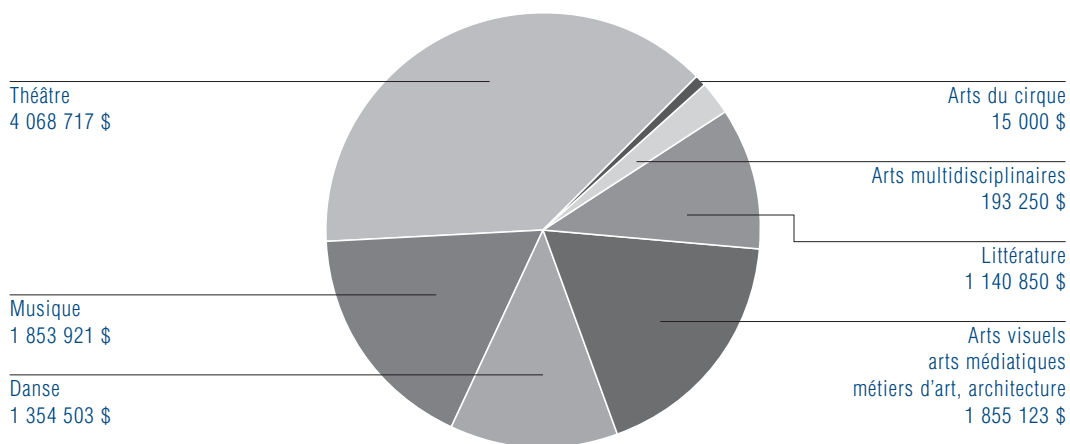
Objectif Améliorer le soutien aux organismes de diffusion sur l'ensemble du territoire

Réalisations

Arts de la scène

En soutenant la réalisation de tournées au Québec, le Conseil poursuit trois objectifs : rendre accessible, dans toutes les régions du Québec, un plus grand nombre de spectacles de qualité, assurer la diffusion de créations québécoises originales et assurer aux spectacles professionnels un plus large auditoire, prolongeant ainsi leur durée de vie. L'aide octroyée par le Conseil dans le cadre du programme de soutien à la circulation de spectacles au Québec couvre généralement une partie des frais liés à la tournée, notamment ceux qui portent sur le séjour, le transport, la location d'équipement et les assurances ainsi que les frais d'agence, de promotion et de publicité.

Répartition des sommes consacrées à la diffusion au Québec par le Conseil des arts et des lettres du Québec par discipline artistique en 2004-2005



Au cours de l'année, le Conseil, le Conseil des Arts du Canada, le ministère du Patrimoine canadien et le Conseil des arts de Montréal se sont concertés pour réfléchir sur les modes de financement et d'organisation qui favoriseraient la relance d'un nouvel événement international en danse. Pour cerner les défis, les difficultés et les enjeux auxquels doivent faire face les organisateurs de festivals de danse, les bailleurs de fonds publics ont confié à une firme spécialisée le mandat de réaliser deux études : *Étude de l'environnement de la diffusion de la danse contemporaine* et *Analyse financière et structurelle du Festival Danse Canada et du Festival international de nouvelle danse*.

Développement des publics

En matière de diffusion nationale, le Conseil a mis en œuvre des mesures adaptées visant le développement et la sensibilisation de publics. Il appuie *La Danse sur les routes du Québec*, un réseau de soutien aux diffuseurs qui octroie des fonds pour amortir les coûts techniques relatifs à la présentation de spectacles de danse et pour soutenir le travail des agents qui mettent en place des activités de promotion et de développement de publics.

Promotion

En plus d'accorder une aide financière directe aux organismes qui produisent et diffusent des spectacles destinés à l'enfance et à la jeunesse sur l'ensemble du territoire québécois, le Conseil héberge et met à jour sur son site Web le *Répertoire de spectacles pour jeune public*, un outil de promotion à la disposition des programmeurs, des enseignants et des parents.

Littérature

La littérature et le conte ont également bénéficié d'un appui à la diffusion, puisque 319 015 \$ ont servi à favoriser la promotion de la littérature écrite et orale, que ce soit en soutenant des activités de promotion et de sensibilisation, la programmation annuelle des diffuseurs ou des manifestations ponctuelles. De plus, 235 360 \$ ont permis la tenue d'événements nationaux ou internationaux liés à la littérature ou au conte et 22 000 \$ ont été consacrés à la circulation d'activités et de spectacles littéraires au Québec.

Arts visuels, arts médiatiques, métiers d'art et architecture

Un montant de 687 160 \$ a permis de soutenir la promotion et la diffusion d'œuvres en arts visuels, en arts médiatiques, en métiers d'art et en architecture sur l'ensemble du territoire québécois.

Le Conseil a octroyé une subvention spéciale au Conseil québécois des arts médiatiques pour la mise sur pied d'un comité, également soutenu par le Conseil des Arts du Canada, la Société de développement des entreprises culturelles et Téléfilm Canada, afin de trouver une façon d'appuyer la diffusion et la distribution du cinéma indépendant. La démarche a eu pour résultat la création d'un nouvel organisme spécialisé dans la promotion, la diffusion et la distribution d'œuvres audiovisuelles indépendantes, incorporé sous le nom de L'Œil Vif.



La Librairie, de la compagnie de théâtre pour jeune public Le Gros Mécano, de Québec, a effectué une tournée record de plus de 130 représentations au Québec. Avec les comédiens Marie-France Desranleau, Stéphan Allard et Nicolas Létourneau. Photo : Louise Leblanc

**CANALISER LE SOUTIEN DESTINÉ AU RAYONNEMENT DES ARTISTES,
DES ÉCRIVAINS ET DES ORGANISMES SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE**

L'appui du Conseil permet aux organismes en arts de la scène d'assurer une présence du Québec à l'échelle internationale. Au cours de 2003-2004 – exercice correspondant aux dernières données disponibles – les activités de tournées ont mené les organismes dans quelque 33 pays répartis sur les cinq continents. La France, le Canada et les États-Unis ont été les plus visités, accueillant respectivement 40,8 %, 15,4 % et 12,7 % des représentations.

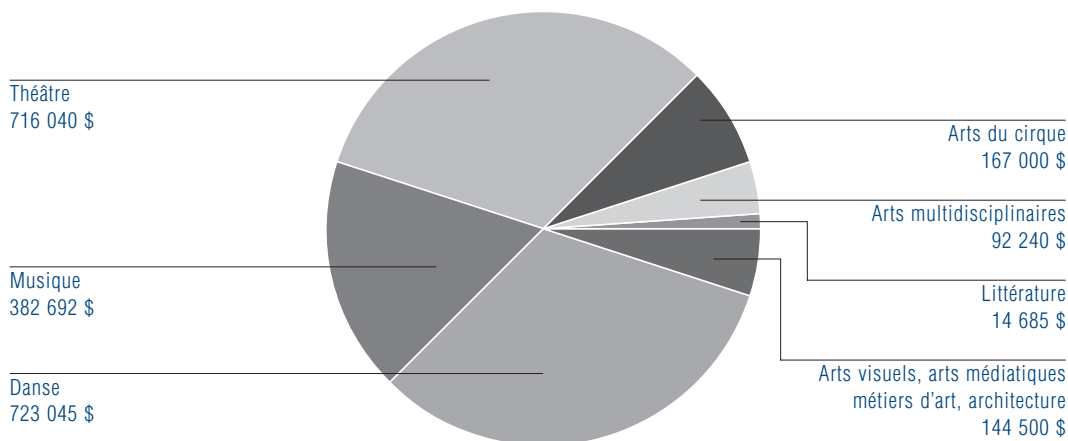
Objectif **Maintenir le soutien à la circulation et à la promotion des œuvres à l'extérieur du Québec**

Réalisations

Arts de la scène

Le Conseil soutient le développement et le rayonnement hors Québec des organismes en arts de la scène reconnus pour leur excellence. L'aide accordée s'adresse aux organismes qui amorcent leur développement à l'extérieur du Québec, aux organismes soutenus au fonctionnement dont le rayonnement à l'étranger est important, ainsi qu'aux organismes qui ont des activités ponctuelles de développement de marchés extérieurs.

**Répartition des sommes consacrées à la diffusion hors Québec
par le Conseil des arts et des lettres du Québec par discipline artistique en 2004-2005**



Parmi les organismes ayant effectué des tournées majeures en 2004-2005, citons l'Orchestre de chambre I Musici, de Montréal, et le Cirque Éloize, qui a effectué une tournée de plus de 120 représentations avec le spectacle *Nomade* en Europe, en Asie et aux États-Unis. *Joe*, l'œuvre-culte du regretté chorégraphe Jean-Pierre Perreault, a été présentée dans quelque 15 pays d'Europe ainsi qu'aux États-Unis et au Canada.



Le Projet Ex Machina, de Québec, a donné plus de 40 représentations sur les scènes internationales de *La Face cachée de la lune*, créée et interprétée par Robert Lepage.
Photo : Sophie Grenier

Littérature

Un montant de 14 685 \$ a favorisé la circulation d'activités et de spectacles littéraires hors Québec ainsi que les activités de prospection des organismes œuvrant dans le domaine de la littérature et du conte afin de faciliter leurs activités ponctuelles de développement de marchés extérieurs, notamment par la rencontre de promoteurs étrangers dans le cadre de colloques, de conférences ou d'événements pertinents.

La littérature québécoise a franchi les frontières linguistiques pour effectuer des tournées de lectures et de spectacles dans des pays sortant des pôles habituels de diffusion telles que les États-Unis, Cuba et la Pologne.

Certains organismes ont été identifiés par des partenaires étrangers comme les interlocuteurs principaux pour la promotion de leur discipline respective. Par exemple, pour le conte, les Productions littORALE, qui organisent l'événement *Les Jours sont contés*, en Estrie, ont accueilli de nombreux invités prestigieux.

Arts visuels, arts médiatiques, métiers d'art et architecture

Un montant de 144 500 \$ a permis de soutenir la promotion, la diffusion et la prospection des arts visuels, des arts médiatiques, des métiers d'art et de l'architecture à l'étranger. Parmi les projets soutenus, citons l'édition inaugurale de *Cinéma du Québec à Milan*, dont la programmation était axée sur la présentation de films et d'œuvres vidéographiques inédites en Italie, notamment des films d'art et d'essai. L'événement a favorisé la découverte d'auteurs québécois qui ont remporté un grand succès auprès de la presse et du public milanais.

Le centre de l'image contemporaine VOX, a pu répondre à l'invitation du réputé Neuer Berliner Kunstverein, un centre d'art contemporain de Berlin, afin de réaliser une exposition d'envergure présentant les travaux de sept artistes québécois et de six artistes canadiens dont la pratique photographique est dominée par un travail sur le site. L'exposition intitulée *The Space of making* a été très bien reçue et a circulé dans d'autres centres et musées en Allemagne.

Des actions plurielles pour le rayonnement international

Outre le soutien financier qu'il accorde pour des activités de diffusion hors Québec, le Conseil est engagé dans plusieurs actions visant à favoriser le rayonnement international des créateurs québécois et de leurs œuvres, notamment par la signature de protocoles d'ententes avec des partenaires institutionnels et le développement de projets d'échanges de réciprocité avec les pays hôtes de productions québécoises. Il participe également à la table de concertation internationale qui réunit le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Société de développement de entreprises culturelles.

En 2004, le Conseil a été nommé secrétaire général de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF) et reçoit à ce titre toutes les demandes adressées à cet organisme qui soutient au cœur de l'espace francophone la réalisation de projets multilatéraux de création et de circulation théâtrales. Depuis sa création en 1987, la CITF a soutenu plus d'une centaine de projets qui ont permis à plus de 500 artistes de se rencontrer sur le terrain de la création et de la production théâtrales, de confronter et d'enrichir leur démarche artistique, de découvrir d'autres cultures francophones et de conquérir de nouveaux publics.

Le Conseil a été mandaté par le MCC pour assurer le processus de sélection des candidats qui représenteront le Québec aux concours culturels des V^{es} Jeux de la Francophonie qui auront lieu à Niamey, au Niger, du 7 au 17 décembre 2005.

Par ailleurs, le compositeur Yannick Plamondon a reçu une bourse de 5 000 \$ du Conseil à titre de lauréat du prestigieux Prix de musique contemporaine Québec/Flandre 2004 pour *Autoportrait sur Times Square*. Fruit d'un partenariat entre diverses institutions, ce prix veut reconnaître le talent des compositeurs de musique contemporaine du Québec et de la communauté flamande, faire rayonner les artistes de musique d'avant-garde à l'étranger et favoriser les échanges entre créateurs et producteurs. L'œuvre primée bénéficie d'une diffusion dans un contexte professionnel tant en Belgique qu'au Québec.

De plus, à l'invitation des Délégations du Québec à Paris, Londres et Bruxelles, le Conseil a participé à l'événement *Rencontres sur le Québec culturel en Europe* qui avait lieu en avril 2004 à Lille. L'événement, qui réunissait de nombreux artistes et compagnies du Québec, a présenté au public lillois et aux programmeurs européens des productions québécoises de grande qualité dans les domaines des arts de la scène, des arts visuels et des nouveaux médias. Les discussions et les échanges ont notamment porté sur les caractéristiques du réseau européen de la diffusion et sur l'impact de la nouvelle Europe élargie sur la circulation des productions québécoises à l'étranger.

**DÉPLOYER LES COMPÉTENCES ET RENFORCER
LES ACTIONS INSTITUTIONNELLES DU CONSEIL**

Objectif 1 Renforcer les actions d'information

Réalisations

Information

Pour diffuser ses programmes et formulaires à ses clientèles, le Conseil a misé sur la collaboration de ses partenaires culturels en région de même que sur son site Web dont les pages ont été consultées plus de dix millions de fois au cours de l'année, indiquant une hausse de fréquentation de 9,7 % par rapport à l'exercice précédent. Le site Web du Conseil permet de consulter facilement et rapidement ses programmes et publications ainsi que les renseignements relatifs à l'ensemble de ses activités et de son mode de fonctionnement.

Rencontres avec le milieu

Le 8 octobre 2004, le Conseil a invité les représentants des associations professionnelles, des regroupements nationaux et des conseils régionaux de la culture à une consultation sur les enjeux majeurs affectant le développement des arts et des lettres et dont la teneur a permis d'enrichir le plan stratégique.

Les rencontres avec les artistes et les organismes ainsi qu'avec les instances régionales et municipales se sont multipliées en vue d'établir des partenariats bénéfiques pour le développement culturel. Le Conseil a prolongé ses accords de coopération avec l'ensemble des conseils régionaux de la culture et autres organismes apparentés dans la perspective de maintenir un lien avec le milieu des arts et des lettres notamment des territoires éloignés des grands centres et de favoriser la diffusion de l'information sur ses programmes et activités. Le Conseil a également offert des sessions d'information au personnel des centres de développement régionaux, des conseils régionaux de la culture et des directions régionales du MCC en vue de les familiariser avec ses différents outils et programmes.

Présence régionale

Le désir de resserrer les liens du Conseil avec le milieu qui avait souhaité sa création et de rester à l'écoute de ses besoins et aspirations s'est affirmé tout au long de l'année, notamment par une présence marquée du président-directeur général, des membres de la direction et des professionnels sur l'ensemble du territoire. Quelque 150 rencontres ont eu lieu à l'occasion, entre autres, d'événements spéciaux, de conférences, de remises de prix et de signatures d'ententes.

Publications

Le souci du Conseil de transmettre une information régulière et de qualité s'est reflété par la publication de 59 brochures relatives aux programmes de bourses et de subventions, de 31 formulaires, d'une dizaine de documents corporatifs et près d'une centaine de dossiers destinés à l'ensemble des médias, notamment à la presse régionale. De plus, le Conseil, en collaboration avec le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec, a produit un document sur les résidences d'artistes.

Données statistiques

Le Conseil a diffusé au milieu des arts et des lettres et aux chercheurs du secteur culturel trois numéros de son bulletin de statistiques, *Constats du CALQ*, portant sur la diffusion hors Québec des productions québécoises en arts de la scène, les impacts des sommes additionnelles versées par le Conseil au cours des dernières années et sur les expositions d'art contemporain dans les centres d'artistes au Québec.

De plus, au cours de l'année, le Conseil a souligné ses dix ans d'existence. Une édition spéciale du bulletin de liaison, *Des arts et des lettres*, a été consacrée à une rétrospective des principales réalisations de son histoire; le bulletin a ouvert ses pages à ceux et celles qui ont été associés au développement du Conseil, les conviant à partager leurs réflexions, leurs souvenirs et les espoirs qu'ils entretiennent à son sujet. Par ailleurs, la publication en mars 2005 du numéro 9 du bulletin de statistiques, *Constats du CALQ*, présentait l'évolution du soutien financier du Conseil de 1994-1995 à 2003-2004.



Objectif 2 Participer activement aux débats et enjeux relatifs au développement des arts et des lettres

Réalisations

Divers sujets et enjeux ont interpellé le Conseil au cours de l'année. Il s'est engagé dans les débats et les chantiers de réflexion liés au développement culturel et a exercé une activité de veille portant sur l'évolution des arts et des lettres. Il a répondu à 257 demandes d'avis du Cabinet de la ministre de la Culture et des Communications. Il a offert son expertise et fourni des données statistiques à l'Observatoire de la culture et des communications, participant à ses travaux en plus de contribuer financièrement à ses activités à raison de 100 000 \$.

À l'automne 2004, il a participé à l'exercice de rédaction du chapitre portant sur la culture de la prochaine Politique d'affaires internationales du Québec et a également pris part à la Table de concertation internationale. En janvier 2005, il a fait connaître sa position quant au rôle stratégique de Télé-Québec dans le développement des arts et des lettres et diffusé un avis à ce sujet.

Le nouveau président-directeur général du Conseil, M. Yvan Gauthier, a été nommé au comité de direction des organismes fédéral, provinciaux et territoriaux de soutien aux arts dont la réunion annuelle s'est tenue en novembre 2004, à Winnipeg; la rencontre fut une occasion d'affirmer l'importance des conseils des arts dans le cadre des menaces que pose la signature d'ententes commerciales internationales sur le soutien public aux expressions artistiques.

Le Conseil a mis sur pied un comité sur l'avenir de la danse en collaboration avec le Regroupement québécois de la danse. Il a participé au colloque du Conseil québécois du théâtre dont les principaux ateliers portaient sur la mise en commun de ressources, le développement de résidences d'auteurs et de création ainsi que sur la diffusion internationale. Par ailleurs, les compagnies effectuant des tournées majeures en arts de la scène ont été conviées à un chantier de réflexion amorcé par le Conseil en vue de mieux cerner les différents enjeux de la diffusion internationale.

Enfin, pour faciliter l'évaluation du nombre croissant de projets qui s'appuient sur l'usage des nouvelles technologies, le Conseil a mis sur pied un groupe de veille des arts numériques et des nouvelles technologies.

Objectif 3 Revoir l'ensemble des outils de gestion dans une optique d'allègement et d'efficacité

Réalisations

Formation

Au cours de l'année civile 2004, le Conseil a consacré près de 1,38 % de sa masse salariale dans des activités de développement admissibles à la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*, dépassant l'objectif fixé dans cette loi.

Nouvelle imputabilité des directeurs et du comité exécutif

Pour alléger le travail des instances décisionnelles – comité de gestion, conseil d'administration et comité exécutif –, les membres du conseil d'administration ont entériné la recommandation d'accorder aux directeurs des secteurs disciplinaires et à la directrice de la coordination et de l'administration un pouvoir conjoint d'approbation des demandes d'aide financière. Le comité exécutif conserve le pouvoir d'approbation de l'ensemble des demandes de soutien financier au fonctionnement des organismes artistiques.

Modernisation

Au cours du présent exercice, le Conseil a entrepris la modernisation de certains éléments de gestion notamment en normalisant le processus d'évaluation et en renforçant l'exploitation des systèmes informatiques dans le contexte de son virage technologique. Des processus de contrôle et de vérification ont été révisés en fonction d'une gestion efficace des ressources financières.

Différents mandats de vérification ont été réalisés à la demande du conseil d'administration et sous la supervision du comité de vérification, notamment sur le recensement des contrôles mis en place et leur évaluation, afin de s'assurer que le personnel du Conseil traite les demandes d'aide financière présentées par les artistes professionnels et les organismes artistiques conformément aux lois et aux règlements.

Aux fins de l'évaluation globale, la banque de personnes-ressources a été entièrement mise à jour. Toutes les candidatures ont été analysées et approuvées par le conseil d'administration. Au cours de l'exercice 2004-2005, 278 personnes – artistes, écrivains, gestionnaires culturels et autres spécialistes des arts et des lettres – ont été associées à la prise de décisions concernant l'octroi des fonds du Conseil, que ce soit à titre de jurés, d'appréciateurs ou de membres de comités consultatifs.

Ce processus décisionnel est au cœur même du fonctionnement du Conseil et se fonde sur l'expertise du milieu, sur la compétence des appréciateurs et leur capacité de tenir compte des dynamiques propres au processus de création. Les jurys et les comités sont composés de trois à cinq personnes reconnues dans leur domaine et choisies de manière à tenir compte de la diversité des pratiques artistiques, de la représentativité territoriale et de la diversité ethnoculturelle de la population. Plus de 5 600 dossiers d'artistes et d'organismes ont été évalués en 2004-2005.

Mise en place d'un processus de traitement des plaintes

À l'automne 2004, le conseil d'administration a adopté une résolution visant la mise sur pied d'un service des plaintes qui est sous la responsabilité du secrétaire du Conseil. L'analyse des plaintes et des demandes non admissibles au processus de révision a permis que chaque plainte reçoive un suivi approprié en apportant des réponses claires aux préoccupations des plaignants.

La mise en place de ce processus a permis de réduire le nombre de demandes de révisions présentées par des organismes artistiques mais aussi d'apporter des améliorations ou modifications aux processus internes ou à certains programmes du Conseil, le cas échéant. Au cours de l'exercice 2004-2005, le Conseil a reçu et traité 38 plaintes dont 11 ont été déposées par des artistes et 27 par des organismes artistiques. La plupart des plaintes portaient sur le refus, le retrait ou le gel d'une subvention, le fait de ne pas avoir été accueilli au fonctionnement, la composition du comité consultatif ayant évalué une demande de subvention ou l'objectivité de ses membres. Certains organismes ont contesté l'évaluation de leur dossier par les pairs et dans certains cas ont demandé la rectification de leurs commentaires, ou encore ont remis en question certains critères d'évaluation du Conseil.

Processus de révision des décisions du Conseil

En 2004-2005, un organisme soutenu au fonctionnement pouvait faire appel de la décision du Conseil dans les délais prescrits à chacun des programmes lorsqu'il pouvait faire la preuve qu'une injustice avait été commise dans l'étude de son dossier au regard des critères et conditions établis. Le Conseil a reçu quatre demandes de révision.

LA RÉPARTITION DU SOUTIEN FINANCIER DU CONSEIL PAR SECTEUR ARTISTIQUE

2004-2005

THÉÂTRE		\$	MUSIQUE		\$
Bourses aux artistes professionnels	443 105		Bourses aux artistes professionnels	1 790 162	
Subventions aux organismes	21 094 928		Chanson	766 126	
Fonctionnement	14 582 046		Musique classique	325 550	
Projets de production	999 800		Musique non classique	698 486	
Circulation de spectacles au Québec	741 354		Subventions aux organismes	18 764 078	
Diffusion hors Québec des arts de la scène	716 040		Fonctionnement	15 202 498	
Accueil de spectacles étrangers au Québec	75 077		Projets de production	627 032	
Événements nationaux et internationaux	1 204 775		Circulation de spectacles au Québec	141 362	
Diffuseurs spécialisés	1 967 511		Diffusion hors Québec des arts de la scène	382 692	
Associations professionnelles d'artistes,			Accueil de spectacles étrangers au Québec	11 605	
regroupements nationaux et organismes de services	719 975		Événements nationaux et internationaux	835 248	
Édition et promotion de périodiques culturels	80 000		Diffuseurs spécialisés	838 706	
Fonds régionaux pour organismes	8 350		Associations professionnelles d'artistes,		
Total	21 538 033		regroupements nationaux et organismes de services	430 323	
			Édition et promotion de périodiques culturels	27 000	
			Ententes	254 112	
			Fonds régionaux pour organismes	13 500	
			Total	20 554 240	
ARTS DU CIRQUE		\$	DANSE		\$
Bourses aux artistes professionnels	68 310		Bourses aux artistes professionnels	383 518	
Subventions aux organismes	655 175		Subventions aux organismes	8 528 461	
Fonctionnement	354 175		Fonctionnement	5 279 947	
Projets de production	55 000		Projets de production	561 502	
Diffusion hors Québec des arts de la scène	167 000		Circulation de spectacles au Québec	141 401	
Événements nationaux et internationaux	15 000		Diffusion hors Québec des arts de la scène	723 045	
Associations professionnelles d'artistes,			Accueil de spectacles étrangers au Québec	135 601	
regroupements nationaux et organismes de services	64 000		Événements nationaux et internationaux	107 129	
Total	723 485		Diffuseurs spécialisés	970 372	
			Associations professionnelles d'artistes,		
			regroupements nationaux et organismes de services	438 675	
			Ententes	159 732	
			Fonds régionaux pour organismes	11 057	
			Total	8 911 979	
ARTS MULTIDISCIPLINAIRES		\$			
Bourses aux artistes professionnels	149 550				
Subventions aux organismes	1 102 265				
Fonctionnement	679 100				
Projets de production	137 675				
Circulation de spectacles au Québec	3 000				
Diffusion hors Québec des arts de la scène	92 240				
Événements nationaux et internationaux	55 250				
Diffuseurs spécialisés	135 000				
Total	1 251 815				

LITTÉRATURE	\$	MÉTIERS D'ART	\$
Bourses aux écrivains et conteurs professionnels	1 520 350	Bourses aux artistes professionnels	328 629
Subventions aux organismes	1 598 953	Subventions aux organismes	40 000
Édition et promotion de périodiques culturels	564 475	Promotion et diffusion	40 000
Promotion de la littérature écrite et orale	319 015		
Circulation d'activités et de spectacles littéraires	36 685	Total	368 629
Événements nationaux et internationaux	235 360		
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	431 800		
Ententes	6 618		
Fonds régionaux pour organismes	5 000		
Total	3 119 303		
ARTS VISUELS	\$	ARCHITECTURE	\$
Bourses aux artistes professionnels	2 400 089	Bourses aux artistes professionnels	120 400
Subventions aux organismes	5 315 080	Subventions aux organismes	77 300
Centres d'artistes	3 322 415	Édition et promotion de périodiques culturels	42 200
Événements nationaux et internationaux	533 113	Promotion et diffusion	35 100
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	495 250		
Édition et promotion de périodiques culturels	430 875	Total	197 700
Promotion et diffusion	470 710		
Ententes	45 624		
Fonds régionaux pour organismes	17 093		
Total	7 715 169		
ARTS MÉDIATIQUES	\$		
Bourses aux artistes professionnels	2 020 167		
Subventions aux organismes	1 499 973		
Centres d'artistes	967 348		
Événements nationaux et internationaux	25 000		
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	85 000		
Édition et promotion de périodiques culturels	136 775		
Promotion et diffusion	285 850		
Total	3 520 140		

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Déclaration de services aux citoyens

En 2004-2005, le Conseil s'est spécifiquement engagé à :

Promouvoir sa mission, ses valeurs et ses services

Améliorer l'information de première ligne

Assurer une présence active de son personnel sur l'ensemble du territoire du Québec

Simplifier ses processus de gestion et ses formulaires de demande de subventions

Actualiser la *Déclaration de services aux citoyens*.

Éthique et déontologie

Le comité d'éthique s'est réuni une seule fois au cours de l'exercice 2004-2005 pour faire le bilan de la première année d'application du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil*, du *Code d'éthique et de déontologie régissant les membres de jurys, de comités consultatifs et les appréciateurs du Conseil* et du *Code d'éthique et de déontologie régissant les employés du Conseil* adoptés le 24 mars 2004 suite à une révision en profondeur de l'ensemble des règles d'éthique et de déontologie du Conseil. Le comité a également statué sur un certain nombre de cas pratiques portant notamment sur les situations potentielles de conflits d'intérêts et l'interprétation de plusieurs dispositions de ces codes.

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Au cours de l'année 2004-2005, le Conseil a traité cinq demandes formelles d'accès à l'information et exercé une étroite surveillance à l'égard de la transmission des renseignements en sa possession. Au-delà des obligations prévues à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, le Conseil s'est engagé, depuis plusieurs années déjà, à garantir la confidentialité des documents nominatifs en sa possession ainsi que le nonaccès à tout document confidentiel qu'il reçoit, sous réserve des cas prévus à la loi. La responsabilité de l'application de cette loi et des engagements de confidentialités incombe au secrétaire du Conseil.

Application de la politique linguistique

Le Conseil a poursuivi l'application de la version actualisée en 2002 de sa politique linguistique conformément aux recommandations de l'Office québécois de la langue française.

LES RÉSULTATS AU REGARD DU PLAN STRATÉGIQUE ET DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Face aux défis que le Conseil des arts et des lettres du Québec a choisi de relever dans le cadre de sa planification stratégique 2003-2006, des résultats concrets ont été enregistrés au terme des actions menées en 2004-2005.

En vertu des objectifs qu'il a identifiés, le Conseil a retenu une série d'indicateurs et de cibles qui lui permettent de mesurer l'impact de ses principales interventions.

INDICATEURS, CIBLES VISÉES ET RÉSULTATS OBTENUS

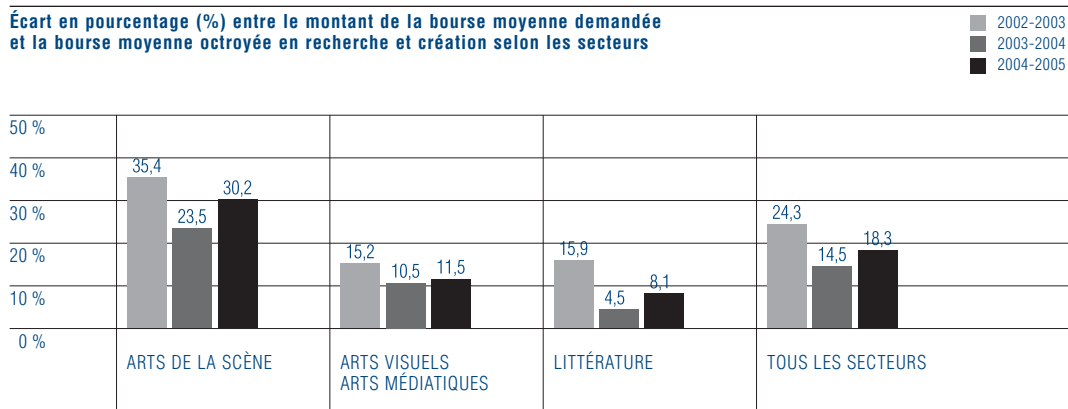
Écart entre le montant de la bourse moyenne demandée en recherche et création et la bourse moyenne octroyée

D'ici 2006, le Conseil entend réduire cet écart dans chaque domaine artistique.

En 2002-2003, le Conseil a octroyé une bourse moyenne en recherche et création inférieure de 24,3 % au montant de la bourse moyenne demandée.

Au terme de l'année 2004-2005, l'écart observé a été réduit pour l'ensemble des domaines artistiques, s'établissant à 18,3 %. Cet écart a décru de manière significative en arts de la scène et en littérature. Bien que l'écart soit demeuré relativement stable en arts visuels et en arts médiatiques au cours des trois dernières années, soit autour de 12 %, il figure parmi les moins élevés de l'ensemble.

Écart en pourcentage (%) entre le montant de la bourse moyenne demandée et la bourse moyenne octroyée en recherche et création selon les secteurs



Nombre de prix et de bourses de carrière accordés par le Conseil

D'ici 2006, le Conseil se donne pour objectif d'octroyer cinq nouveaux prix ou bourses de carrière supplémentaires.

Le Conseil a octroyé 17 prix d'excellence et quatre bourses de carrière totalisant 203 500 \$ en 2004-2005. L'ensemble des prix octroyés par le Conseil a augmenté au cours de l'année 2004-2005, passant de 14 à 17. Le Conseil favorise la reconnaissance des artistes et des écrivains et a entamé la révision de sa *Politique de Prix et reconnaissances*.

Quant à l'objectif d'augmentation des bourses de carrière, le Conseil a achevé ses travaux de recherche pour la création de bourses en arts médiatiques conformément aux recommandations de la *Politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle*.

Nombre d'ententes spécifiques et d'accords de coopération conclus avec différents partenaires

D'ici 2006, le Conseil entend renouveler les ententes spécifiques de développement artistique en région et conclure de nouveaux accords avec ses partenaires municipaux, régionaux et internationaux.

Au cours de l'année 2004-2005, le Conseil a conclu et mis en œuvre deux nouvelles ententes spécifiques de régionalisation avec les conférences régionales des élus (Cré) de la Côte-Nord et du Centre-du-Québec. Ceci porte à sept le nombre d'ententes spécifiques de régionalisation avec autant de partenaires en région. Le Conseil a par ailleurs entrepris des négociations dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Estrie, de la Capitale-Nationale et des Laurentides aux fins de conclure de nouvelles ententes.

De nouvelles avenues de partenariat ont en outre été explorées avec de nombreuses municipalités du Québec dont Québec, Saguenay et Trois-Rivières. Dans cette foulée, le Conseil a conclu une entente spécifique de développement artistique avec la ville de Rimouski qui s'ajoute à celles déjà signées avec les villes de Sherbrooke et Victoriaville.

Le Conseil a reconduit pour un an les accords de coopération avec 14 conseils régionaux de la culture et organismes apparentés qui œuvrent dans le secteur du développement culturel.

Sur le plan international, le Conseil a maintenu la dizaine d'ententes de collaboration qui le lient aux partenaires internationaux de France, de Finlande, d'Argentine, du Mexique, des Pays-Bas, de la Suisse et d'Europe, favorisant les échanges d'artistes et d'ateliers-résidences. Il a cependant signé deux nouveaux accords de partenariat en 2004-2005 avec le Ministère de la culture de la communauté française de Belgique et la Künstlerhaus Bethanien de Berlin.

Financement des organismes soutenus au fonctionnement par le Conseil

D'ici 2006, le Conseil a pour objectif de consolider l'aide aux organismes soutenus au fonctionnement.

En 2002-2003, le Conseil octroyait une somme de 45,9 M\$ à 321 organismes soutenus au fonctionnement. Sur la base de crédits additionnels et récurrents, le Conseil a consenti en 2004-2005 une aide de 51,4 M\$ à 334 organismes soutenus au fonctionnement, portant la moyenne du soutien financier par organisme à 153 828 \$. Ainsi, le taux de croissance annuel moyen de l'aide accordée par organisme à la consolidation atteint près de 4 % pour les trois dernières années.

Financement des organismes soutenus au fonctionnement par le Conseil des arts et des lettres du Québec

Organismes au fonctionnement	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Nombre d'organismes	321	326	334
Aide financière totale (\$)	45 933 457	49 109 568	51 378 441
Aide moyenne accordée (\$)	143 095	150 643	153 828

Montant consacré par les organismes à la rétribution des artistes, des écrivains, des interprètes et des travailleurs culturels

D'ici 2006, le Conseil réitérera ses attentes auprès des organismes afin d'accroître les montants consacrés à la rétribution des artistes, des écrivains, des interprètes et des travailleurs culturels.

En 2002-2003, 329 organismes soutenus sur une base régulière par le Conseil ont versé en salaires, cachets, droits et honoraires professionnels un montant de plus de 111 M\$. Le niveau de la rémunération a atteint plus de 115 M\$ en 2003-2004, soit un versement moyen par organisme de 348 595 \$ et une croissance annuelle moyenne de 2,5 %.

Montant consacré à la rétribution des artistes, des écrivains, des interprètes et des travailleurs culturels par les organismes soutenus sur une base régulière par le Conseil des arts et des lettres du Québec

Rétribution du personnel	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre d'organismes	317	329	329
Salaires, cachets, droits et honoraires (\$)	105 195 863	111 180 684	114 687 942
Rémunération moyenne par organisme (\$)	331 848	337 935	348 595

Il importe de souligner que les données compilées par le Conseil aux fins de cet indicateur proviennent des rapports financiers transmis par les organismes au terme de chaque année mentionnée. Les données finales de l'année 2004-2005 ne seront donc disponibles qu'au cours du prochain exercice.

Nombre d'activités diffusées au Québec par domaine artistique et littéraire

D'ici 2006, le Conseil entend augmenter la diffusion et la circulation des œuvres sur le territoire québécois.

Les organismes soutenus par le Conseil sont présents dans la plupart des régions du Québec. Ils donnent ainsi accès à de nombreuses activités dans les domaines des arts de la scène, des arts visuels, des arts médiatiques et de la littérature. Ces activités prennent généralement la forme de spectacles, d'expositions, de publications et de programmations.

Depuis 2001-2002, le nombre d'activités présentées par les organismes, toutes disciplines confondues, a très peu varié. Comme le démontre le tableau suivant, le nombre de représentations en arts de la scène présentées au Québec a augmenté de 4 % et est en moyenne de 7 925 par année.

Dans les domaines des arts visuels et des arts médiatiques, le nombre d'activités présentées sous forme d'expositions, de performances, de programmes cinématographiques et médiatiques, d'ateliers de formation et de résidences pour les artistes a connu une augmentation de 10 % au cours des trois dernières années.

Les éditeurs de périodiques culturels ont, quant à eux, publié en moyenne 108 numéros depuis 2001-2002 avec un tirage moyen de 1 575 exemplaires par numéro.

Activités de diffusion des organismes artistiques soutenus sur une base régulière par le Conseil des arts et des lettres du Québec				
Secteur artistique	Unité	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Organismes de production en arts de la scène	Nombre d'organismes	144	146	146
	Nombre de représentations au Québec	7 748	7 978	8 047
Organismes en arts visuels et en arts médiatiques	Nombre d'organismes	59	59	63
	Nombre d'activités (expositions, ateliers, performances, résidences et publications)	770	795	847
Périodiques culturels	Nombre d'organismes	28	29	27
	Nombre de numéros	107	112	106
	Tirage	173 615	176 617	161 213

En ce qui a trait à la circulation des œuvres et des productions sur le territoire du Québec, on enregistre en 2000-2001 la tenue de 78 tournées totalisant 983 représentations de spectacles en arts multidisciplinaires, en danse, en musique et en théâtre. Ainsi, au terme de l'année 2003-2004, le Conseil a enregistré une croissance tangible de la circulation des œuvres au Québec, le nombre de représentations en arts de la scène passant de 983 à 1 020, soit une hausse de 3,8 %. Dans les domaines des arts visuels, des arts médiatiques et de la littérature, les données ne sont pas disponibles actuellement.

Nombre de représentations en arts de la scène diffusées au Québec par discipline artistique			
Discipline artistique	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Théâtre	606	789	766
Danse	66	72	125
Musique	172	116	94
Arts multidisciplinaires et arts du cirque	58	43	35
Total	902	1 020	1 020

Il importe de souligner pour terminer que les données compilées par le Conseil aux fins de cet indicateur proviennent des rapports de diffusion transmis par l'ensemble des organismes au terme de leur saison artistique. Les données finales de l'année 2004-2005 ne seront donc disponibles qu'au cours du prochain exercice.

Nombre d'activités diffusées à l'extérieur du Québec par domaine artistique et littéraire

D'ici 2006, le Conseil entend favoriser l'accroissement de la circulation des œuvres et des productions de tous les domaines artistiques à l'extérieur du Québec.

En 2001-2002, le Conseil a soutenu 936 représentations de spectacles à l'extérieur du Québec dans les domaines des arts multidisciplinaires, des arts du cirque, de la danse, de la musique et du théâtre. Comme le démontre le tableau suivant, et sur la base des compilations de l'année 2003-2004, le nombre de représentations connaît une croissance significative pour s'établir à 1 743 dans le domaine des arts de la scène, soit une croissance annuelle de 36 %. Les données permettant de mesurer le nombre d'activités dans les domaines des arts visuels, des arts médiatiques et de la littérature ne seront disponibles qu'au prochain exercice. Les données finales de l'exercice 2004-2005 pour les autres disciplines seront également disponibles au cours du prochain exercice.

Nombre de représentations en arts de la scène diffusées hors Québec par discipline artistique			
Discipline artistique	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Théâtre	567	831	1 039
Danse	130	223	36
Musique	154	193	175
Arts multidisciplinaires et arts du cirque	85	45	493
Total	936	1 292	1 743

Nombre d'interventions des représentants du Conseil auprès de la communauté artistique et des partenaires sur l'ensemble du territoire du Québec

D'ici 2006, le Conseil a pour objectif d'accroître sa présence dans toutes les régions du Québec.

Le Conseil a accru sa présence dans l'ensemble des régions du Québec en 2004-2005. Plus de 150 activités ont été réalisées, qu'il s'agisse de rencontres avec des partenaires ou des représentants du milieu des arts et des lettres, de séances d'information, de participations à des activités de concertation ou de remises de prix, comparativement à une centaine au cours de l'exercice précédent. Le président-directeur général, les membres du conseil d'administration et le personnel ont pris part à ces activités.

Temps de traitement des demandes d'aide financière pour les programmes de bourses et de subventions

D'ici 2006, le Conseil réduira le temps de traitement des demandes d'aide financière.

Au cours de l'année 2004-2005, le Conseil a respecté les délais de réponse aux demandes d'aide financière tel que stipulé dans ses programmes de bourses et de subventions. Le temps de traitement pour les demandes de bourses se situait à trois mois et, pour les demandes de subventions, à quatre mois sauf pour certains programmes liés aux tournées et à l'accueil de spectacles dont le délai de réponse était de huit semaines. Une analyse préliminaire a été entreprise en vue de permettre aux clientèles de remplir les formulaires en ligne.

LES ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Conseil, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,



Yvan Gauthier

Québec, le 1^{er} juin 2005

LES ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

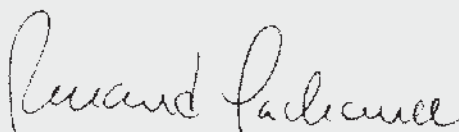
À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Conseil des arts et des lettres du Québec au 31 mars 2005 ainsi que les états des revenus et dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié le bilan au 31 mars 2005 des fonds en fidéicommiss « Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent - Fonds dédié aux arts et aux lettres du Bas-Saint-Laurent », « Conférence régionale des élus de la Mauricie - Fonds dédié aux arts et aux lettres de la Mauricie », « Conférence régionale des élus de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine - Fonds dédié aux arts et aux lettres de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine » et « Conférence régionale des élus de Lanaudière - Fonds dédié aux arts et aux lettres de Lanaudière », administrés par le Conseil, ainsi que leur état de l'évolution du solde du fonds pour l'exercice terminé à cette date. Les états financiers de ces fonds sont présentés à la note 10. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil et des fonds en fidéicommiss au 31 mars 2005 ainsi que des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie du Conseil et des fonds en fidéicommiss pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, CA

Québec, le 1^{er} juin 2005

REVENUS ET DÉPENSES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2005 \$	2004 \$
Revenus		
Subventions du gouvernement du Québec		
Aide financière	68 082 006	66 694 630
Administration	5 522 713	5 564 449
	<u>73 604 719</u>	<u>72 259 079</u>
Intérêts sur placements temporaires	501 438	600 312
	<u>74 106 157</u>	<u>72 859 391</u>
Dépenses		
Aide financière octroyée		
Théâtre	21 538 033	21 132 454
Arts du cirque	723 485	636 127
Musique	20 554 240	19 536 775
Arts visuels et arts médiatiques	11 801 638	11 549 693
Danse	8 911 979	9 122 221
Littérature	3 119 303	3 205 383
Arts multidisciplinaires	1 251 815	1 360 656
Autres activités	297 290	264 000
	<u>68 197 783</u>	<u>66 807 309</u>
Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs	(199 941)	(195 530)
	<u>67 997 842</u>	<u>66 611 779</u>
Intérêts sur la dette à long terme	75 868	100 771
Frais d'administration (note 3)	5 998 627	6 120 651
	<u>74 072 337</u>	<u>72 833 201</u>
Excédent des revenus et des dépenses	<u><u>33 820</u></u>	<u><u>26 190</u></u>

EXCÉDENT	DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005	2005 \$	2004 \$
	Excédent au début	61 757	35 567
	Excédent des revenus sur les dépenses	33 820	26 190
	Excédent à la fin	<u><u>95 577</u></u>	<u><u>61 757</u></u>

Les notes complémentaires
font partie intégrante des états financiers.

BILAN

AU 31 MARS 2005

	2005 \$	2004 \$
Actif		
À court terme		
Encaisse	708 349	455 306
Placements temporaires à 2,56 %	2 993 910	3 243 920
Débiteurs	16 460	10 172
Subventions à recevoir		
du gouvernement du Québec	1 633 519	1 298 125
Frais payés d'avance	64 731	29 344
	<u>5 416 969</u>	<u>5 036 867</u>
Subventions à recevoir		
du gouvernement du Québec	800 000	1 200 000
Immobilisations corporelles (note 4)	165 539	227 184
Actifs incorporels (note 5)	88 022	94 115
	<u>6 470 530</u>	<u>6 558 166</u>
Passif		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	313 700	216 949
Aide financière à verser	3 522 125	3 074 864
Subventions reportées	316 587	350 000
Portion de la dette à long terme échéant		
à court terme	465 508	461 287
	<u>4 617 920</u>	<u>4 103 100</u>
Dette à long terme (note 7)	828 610	1 294 118
Provision pour congés de maladie		
et vacances (note 8)	928 423	1 099 191
	<u>6 374 953</u>	<u>6 496 409</u>
Excédent	<u>95 577</u>	<u>61 757</u>
	<u>6 470 530</u>	<u>6 558 166</u>

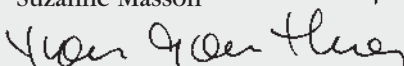
Fonds en fidéicomis (note 10)**Engagements** (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration



Suzanne Masson



Yvan Gauthier

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2005 \$	2004 \$
Activités d'exploitation		
Rentrée de fonds -		
subvention du gouvernement	73 635 913	72 299 718
Rentrée de fonds - intérêts reçus	499 722	604 593
Sortie de fonds - aide financière octroyée	(67 550 581)	(66 880 141)
Sortie de fonds -		
fournisseurs et membres du personnel	(5 934 796)	(6 042 111)
Sortie de fonds - intérêts versés	(86 997)	(111 879)
Rentrées (sorties) de fonds nettes pour les activités d'exploitation	563 261	(129 820)
Activités d'investissement		
Sorties de fonds pour les activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	(98 941)	(84 564)
Activités de financement		
Sorties de fonds pour les activités de financement :		
Remboursement de la dette à long terme	(461 287)	(457 336)
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces	3 033	(671 720)
Espèces et quasi-espèces - au début	3 699 226	4 370 946
Espèces et quasi-espèces - à la fin (note 9)	<u>3 702 259</u>	<u>3 699 226</u>

Les notes complémentaires
font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2005

1 CONSTITUTION ET OBJET

Le Conseil est une corporation qui a été instituée par la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec* (L.R.Q., chapitre C-57.02). Il exerce ses attributions dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires et des arts médiatiques, ainsi qu'en matière de recherche architecturale. Il a pour objet de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production et d'en favoriser le rayonnement au Québec et, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, dans le reste du Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes. En vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec* et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*, le Conseil n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

Le Conseil administre les fonds en fidéicomis suivants : « Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent – Fonds dédié aux arts et aux lettres du Bas-Saint-Laurent », « Conférence régionale des élus de la Mauricie – Fonds dédié aux arts et aux lettres de la Mauricie », « Conférence régionale des élus de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – Fonds dédié aux arts et aux lettres de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine » et la « Conférence régionale des élus de Lanaudière – Fonds dédié aux arts et aux lettres de Lanaudière ».

2 CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Conseil ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les comptes du Conseil ne comprennent pas ceux des fonds en fidéicomis.

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'entité consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Conseil ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

CONVENTIONS COMPTABLES

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Mobilier et équipements audiovisuels	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	durée du bail

Actifs incorporels

Les actifs incorporels composés du développement informatique et de logiciels sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie prévue, soit 3 ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Aide financière octroyée

L'aide financière octroyée est comptabilisée lorsqu'elle est autorisée et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Constatation des subventions du gouvernement du Québec

Les subventions affectées sont reportées et constatées à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de revenus de l'exercice.

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Conseil a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droits à ces subventions.

3	FRAIS D'ADMINISTRATION	2005	2004
		\$	\$
	Traitements et avantages sociaux	4 135 340	4 549 217
	Services professionnels, administratifs et autres	714 974	486 382
	Transport et communications	378 479	297 952
	Loyers	508 731	515 039
	Fournitures et approvisionnements	82 652	73 806
	Entretien et réparations	11 772	7 787
	Amortissement des immobilisations corporelles	106 836	136 230
	Amortissement des actifs incorporels	59 843	54 238
		<u>5 998 627</u>	<u>6 120 651</u>

4	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2005	2004
	Amortissement		
	Coût	Net	Net
	\$	\$	\$
Mobilier	30 510	9 771	15 872
Équipement audiovisuel	14 952	12 192	3 565
Matériel informatique	192 568	59 226	63 855
Améliorations locatives	360 355	84 350	143 892
	598 385	165 539	227 184

5	ACTIFS INCORPORELS	2005	2004
	Amortissement		
	Coût	Net	Net
	\$	\$	\$
Développement informatique et logiciels	267 252	88 022	94 115

6 EMPRUNT BANCAIRE

En vertu du décret d'emprunt 697-2004, daté du 30 juin 2004, le Conseil est autorisé à contracter des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 1 000 000 \$, et ce, jusqu'au 30 juin 2007, auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

7	DETTE À LONG TERME	2005	2004
		\$	\$
Emprunt auprès de la Société immobilière du Québec, 6,68 % remboursable en versements mensuels de 5 818 \$, échéant en août 2006		94 118	155 405
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,394 % remboursable par versements annuels de 400 000 \$ jusqu'au 2 avril 2007 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt		1 200 000	1 600 000
		1 294 118	1 755 405
Moins : Versements en deçà d'un an		465 508	461 287
		828 610	1 294 118

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des trois prochains exercices se détaillent comme suit :

2006	465 508
2007	428 610
2008	400 000

8 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel du Conseil participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Conseil imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 152 272 \$ (2004: 147 888 \$). Les obligations du Conseil envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

			2005	2004
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	628 040	471 151	1 099 191	1 066 469
Charge de l'exercice	165 486	350 204	515 690	491 357
Prestations versées				
au cours de l'exercice	(283 820)	(402 638)	(686 458)	(458 635)
Solde à la fin	<u>509 706</u>	<u>418 717</u>	<u>928 423</u>	<u>1 099 191</u>

9 FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2005	2004
	\$	\$
Encaisse	708 349	455 306
Placements temporaires	2 993 910	3 243 920
	<u>3 702 259</u>	<u>3 699 226</u>

FONDS EN FIDÉICOMMIS**Fonds en fidéicommiss – Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent –
Fonds dédié aux arts et aux lettres du Bas-Saint-Laurent**

En vertu d'une entente signée en décembre 2002, le Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent et le Conseil régional de la Culture du Bas-Saint-Laurent (CRC) se sont engagés à verser dans un fonds en fidéicommiss, dans le cadre du fonds de développement régional, une somme de 165 000 \$ dont la répartition sur les exercices terminés les 31 mars 2003, 2004 et 2005 peut atteindre respectivement 50 000 \$, 55 000 \$ et 60 000 \$. Au cours de la dernière année, lors d'une assemblée générale, il a été résolu que le Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent cède tous ses biens et actifs, droits et obligations à la Conférence régionale des élus du Bas Saint-Laurent. Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil verse les sommes aux artistes professionnels et aux collectifs d'artistes du Bas-Saint-Laurent selon ses modalités et procédures en vigueur. L'entente a pris fin le 31 mars 2005. Le Conseil et la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent compléteront, au cours de la prochaine année, les démarches administratives nécessaires afin, le cas échéant, de renouveler l'entente. Le Conseil et la Conférence régionale des élus du Bas Saint-Laurent conviendront de l'utilisation des sommes disponibles ainsi que des intérêts générés par le Fonds.

BILAN AU 31 MARS 2005	2005	2004
	\$	\$
Actif		
Encaisse	2 792	501
Intérêts courus	83	45
Compte à recevoir du Conseil	543	-
Apports à recevoir	10 880	-
	14 298	546
Passif		
Aide financière à verser	13 634	-
Solde du Fonds	664	546
	14 298	546

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005	2005	2004
	\$	\$
Solde du Fonds au début	546	54
Augmentation		
Apports	60 880	54 120
Intérêts	118	492
	61 544	54 666
Diminution		
Aide financière octroyée	60 880	54 120
Solde du Fonds à la fin	664	546

**Fonds en fidéicommiss – Conférence régionale des élus de la Mauricie –
Fonds dédié aux arts et aux lettres de la Mauricie**

En vertu d'une entente signée en décembre 2001, le Conseil régional de développement de la Mauricie s'est engagé à verser dans un fonds en fidéicommiss, dans le cadre du fonds de développement régional, une somme de 150 000 \$ répartie également sur les exercices terminés les 31 mars 2002, 2003 et 2004.

Le Conseil agissait à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. L'entente a pris fin le 31 mars 2004 et un montant de 2 200 \$ représentant le solde des apports non utilisé a été remis au Conseil régional de développement de la Mauricie.

En vertu d'une entente signée le 2 novembre 2004 entre le Conseil et la Conférence régionale des élus de la Mauricie et des nouvelles dispositions quant au versement de l'aide financière par la Conférence, le Conseil procédera au cours de la prochaine année à la fermeture du fonds en fidéicommiss. Le Conseil et la Conférence régionale des élus de la Mauricie conviendront de l'utilisation des sommes disponibles ainsi que des intérêts générés par le Fonds.

BILAN AU 31 MARS 2005	2005	2004
	\$	\$
Actif		
Encaisse	486	476
Intérêts courus	1	1
	<u>487</u>	<u>477</u>
Passif		
Aide financière à verser	-	-
Solde du Fonds	487	477
	<u>487</u>	<u>477</u>

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005	2005	2004
	\$	\$
Solde du Fonds au début	477	263
Augmentation		
Apports	-	50 000
Intérêts	10	214
	<u>487</u>	<u>50 477</u>
Diminution		
Aide financière octroyée	-	47 800
Remise au Conseil régional de développement de la Mauricie	-	2 200
Solde du Fonds à la fin	<u>487</u>	<u>477</u>

**Fonds en fidéicommis –
Conférence régionale des élus de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine –
Fonds dédié aux arts et aux lettres de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine**

En vertu d'une entente signée en mars 2003, le Conseil régional de concertation et de développement de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine s'est engagé à verser dans un fonds en fidéicommis, dans le cadre du fonds de développement régional, une somme de 150 000 \$, soit 100 000 \$ et 50 000 \$ pour les exercices terminés les 31 mars 2004 et 2005. Au cours de la dernière année, lors d'une assemblée générale, il a été résolu que le Conseil régional de concertation et de développement de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine cède tous ses biens et actifs, droits et obligations à la Conférence régionale des élus de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. De plus, suivant les nouvelles dispositions de l'entente, la Conférence a, au cours de l'exercice, versé directement l'aide financière aux artistes professionnels. Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil verse les sommes aux organismes artistiques, aux artistes professionnels et aux collectifs d'artistes de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine selon ses modalités et procédures en vigueur. L'entente a pris fin le 31 mars 2005 et elle est en voie d'être renouvelée pour une période qui est à déterminer. Toutefois, compte tenu des nouvelles dispositions pour le versement de l'aide financière, le Conseil procèdera, au cours de la prochaine année, à la fermeture du fonds en fidéicommis. Le Conseil et la Conférence régionale des élus de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine conviendront de l'utilisation des sommes disponibles ainsi que des intérêts générés par le Fonds.

BILAN AU 31 MARS 2005	2005	2004
	\$	\$
Actif		
Encaisse	239	62 631
Intérêts courus	1	30
	240	62 661
Passif		
Aide financière à verser	-	62 500
Solde du Fonds	240	161
	240	62 661

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005	2005	2004
	\$	\$
Solde du Fonds au début	161	-
Augmentation		
Apports	-	100 000
Intérêts	178	161
	339	100 161
Diminution		
Aide financière octroyée	-	100 000
Autres frais d'opération	99	-
Solde du Fonds à la fin	240	161

**Fonds en fidéicommiss – Conférence régionale des élus de Lanaudière –
Fonds dédié aux arts et aux lettres de Lanaudière**

En vertu d'une entente signée en mars 2003, le Conseil régional de développement de Lanaudière s'est engagé à verser dans un fonds en fidéicommiss, dans le cadre du fonds de développement régional, une somme de 150 000 \$, pouvant atteindre respectivement 100 000 \$ et 50 000 \$ pour les exercices terminés les 31 mars 2004 et 2005. Le 15 juin 2004, lors d'une assemblée générale spéciale, il a été résolu que le Conseil régional de développement de Lanaudière cède tous ses biens et actifs, droits et obligations à la Conférence régionale des élus de Lanaudière. Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil verse les sommes aux artistes professionnels et aux collectifs d'artistes de Lanaudière selon ses modalités et procédures en vigueur. L'entente a pris fin le 31 mars 2005. Le Conseil et la Conférence régionale des élus de Lanaudière complèteront, au cours de la prochaine année, les démarches administratives nécessaires afin, le cas échéant, de renouveler l'entente. Le Conseil et la Conférence régionale des élus de la Lanaudière conviendront de l'utilisation des sommes disponibles ainsi que des intérêts générés par le Fonds.

BILAN AU 31 MARS 2005	2005	2004
	\$	\$
Actif		
Encaisse	27	78
Apports à recevoir	61 543	48 395
	<u>61 570</u>	<u>48 473</u>
Passif		
Aide financière à verser	61 543	48 395
Solde du Fonds	27	78
	<u>61 570</u>	<u>48 473</u>

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005	2005	2004
	\$	\$
Solde du Fonds au début	78	-
Augmentation		
Apports	61 543	88 457
Intérêts	48	77
	<u>61 669</u>	<u>88 534</u>
Diminution		
Aide financière octroyée	61 543	88 456
Autres frais d'opération	99	-
Solde du Fonds à la fin	<u>27</u>	<u>78</u>

11 INSTRUMENTS FINANCIERS**Juste valeur**

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des subventions à recevoir à long terme du gouvernement du Québec ainsi que la juste valeur de la dette à long terme sont déterminées en actualisant le flux de trésorerie futur à des taux d'actualisation représentant les taux dont le Conseil pourrait se prévaloir à la date du bilan pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers :

	2005		2004	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	2 433 519	2 461 690	2 498 125	2 562 347
Passifs financiers				
Dette à long terme				
Emprunt à long terme auprès de la Société immobilière du Québec	94 118	95 882	155 405	159 273
Emprunt à long terme sur billet du Fonds de financement	1 200 000	1 261 690	1 600 000	1 708 528

12 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Conseil est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

Le Conseil n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13 ENGAGEMENTS

Le Conseil est engagé avec la Société immobilière du Québec par une entente d'occupation à long terme échéant le 31 mars 2010 pour le local de Québec et le 31 août 2006 pour le local de Montréal.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2005 concernant ces locaux s'élève à 488 460 \$. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

	\$
2006	502 499
2007	342 179
2008	223 067
2009	216 572
2010	216 572
	<u>1 500 889</u>

14 CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

